BIBLIOTHÈQUE THÉOCRATIQUE
Groupe du MAINE

Bibliothèque Théocratique
rue Charles Beaumanoir

La délivrance de l'esclavage du péché et de la mort

La délivrance de l'esclavage du péché et de la mort

DEPUIS la première désobéissance, la tombe, insatiable, a accueilli des millions d'hommes. La mort est devenue une réalité inéluctable. L'humanité subira-t-elle indéfiniment son règne impitoyable ? Non. Jéhovah hait la mort, et mettra fin à son règne. Les larmes, les chagrins et les foyers brisés, qui marquent le passage de la maladie, de l'épidémie, de la famine et de l'épée, eussent été inconnus sans un conspirateur et ses deux complices. Si les enfants terrestres de Jéhovah avaient gardé son commandement et conservé dans leur cœur l'amour pour leur Créateur, notre monde serait peuplé d'humains qui trouveraient un bonheur parfait à éduquer des enfants heureux. Le livre le plus ancien du monde et également le plus digne de confiance, la sainte Bible, nous apprend que tel fut le dessein du Créateur. Elle déclare : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Dieu les bénit, et Dieu leur dit : « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » (Gen. 1:27,28). La terre devait toujours être habitée, conformément au dessein divin suivant : « Car ainsi parle l'Eternel, le créateur des cieux, le seul Dieu, qui a formé la terre, qui l'a faite et qui l'a affermie, qui l'a créée pour qu'elle ne fût pas déserte, qui l'a for-

mée pour qu'elle fût habitée: Je suis l'Eternel, et il n'y en a point d'autre.» (Es. 45:18). Jéhovah fera réussir tout son dessein (Es. 66:1; 60:13; 11:9).

Quel est l'auteur de l'état de choses actuel ? C'est Satan le Diable. Ce conspirateur n'a pas prévu les conséquences finales de ses actes. Dévoré d'une ambition démesurée, il voulut montrer de quoi il était capable. Il perdit sa perfection originelle et devint une créature indifférente aux souffrances provoquées par sa convoitise. Au lieu de représenter loyalement son Créateur et d'aider les créatures confiées à sa garde à adorer Dieu dans l'obéissance, il décida de détourner sur lui leur adoration. Son orgueil lui fit croire que sa beauté, don de son Créateur, méritait un tel hommage. Avide de louanges, il jura de devenir semblable au Très-Haut (Ez. 28:14-17).

Pour parvenir à ses fins, le chérubin protecteur devint un calomniateur, un séducteur, un adversaire de Jéhovah et un dévorateur, comme le révèlent ses noms : Diable, Serpent, Satan et Dragon. Par l'intermédiaire d'un serpent, il communiqua son message à la première femme. Si elle l'écoutait, insinua-t-il, elle posséderait un bien supérieur à celui qu'un Dieu indigne de confiance lui avait donné. Le récit biblique ne dit pas, et cela importe peu, si Eve fut scandalisée par cette suggestion qui accusait Dieu. Elle céda à la tentation et commit le mal. Il est écrit: « Mais chacun est tenté quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise. Puis la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché; et le péché, étant consommé, produit la mort. » (Jacq. 1:14, 15). Il est évident qu'Eve ne réfléchit pas au crédit qu'elle devait accorder à l'autorité qui lui faisait la promesse, elle ne consulta pas Adam. Faisant preuve d'un manque d'amour et séduite par la perspective qui s'ouvrait devant elle, elle transgressa le commandement.

Vainqueur d'Eve, l'astucieux adversaire s'en servit comme d'un instrument pour entamer l'intégrité d'Adam. Elle était os de ses os et chair de sa chair.

Quand elle invita Adam à manger du fruit défendu, celui-ci se rendit compte de toutees les conséquences qu'allait entraîner la désobéissance de sa femme. Il ne fut pas trompé. Qu'allait faire son Créateur ? Perdrait-il sur-le-champ son seul semblable ? Pourquoi le plaçait-elle devant une telle alternative ? Lui céder c'était désobéir à Dieu. Il fallait choisir entre l'amour et le devoir dus à Jéhovah et l'affection et l'inclination pour Eve. Il fallait choisir entre le Créateur et la créature, entre une vie gouvernée par des principes, conforme aux attributs divins dont il était doué, et la passion humaine. Adam manquait également d'amour pour son Créateur et prit une mauvaise décision. Nos premiers parents, dépourvus de reconnaissance envers Dieu, devinrent les complices du grand conspirateur. Satan avait réussi à couvrir d'opprobre Jéhovah, le Dieu dont la gloire surpasse les cieux et la terre. Le Diable remplaça la vérité par l'erreur et détruisit le culte pur et véritable sur la terre. Voici ce que Jésus déclara à son sujet (Jean 8:44, *Jérusalem*) : « Dès l'origine, ce fut un homicide ; il n'était pas établi dans la vérité parce qu'il n'y a pas de vérité en lui : quand il dit ses mensonges, il les tire de son propre fonds, parce qu'il est menteur et père du mensonge. »

Considérons les tactiques employées par le Diable dès l'origine. En disant : « Vous ne mourrez point », il sema le doute, la méfiance et l'incrédulité dans le cœur des premiers humains, couvrant ainsi d'opprobre le nom glorieux de Jéhovah. Il accusa Dieu d'avoir trompé l'homme, de le maintenir dans l'ignorance et d'être, par conséquent, indigne de toute confiance. Cette accusation révéla ce qu'il était devenu lui-même. Les enfants terrestres de Dieu, entourés d'innombrables témoignages de son amour prévenant, s'élevèrent-ils contre ces insinuations ? Le récit biblique n'autorise pas une telle conclusion. Le séducteur agit avec tant d'adresse que, ne songeant qu'à leurs intérêts, ils tournèrent le dos à leur meilleur ami. Sans avoir aucun motif de douter de Jéhovah, ils ne manifestèrent pas la foi requise

pour plaire à Dieu. Quand il leur fut suggéré de suivre une voie qui devait les mener à la liberté absolue, ils s'y engagèrent, n'écoutant que leur égoïsme, en véritables disciples de leur nouveau maître. En choisissant l'état de pécheur ils furent assujettis à la mort, qui depuis règne impitoyablement sur l'humanité.

Chacun de nous doit choisir entre la fidélité à Jéhovah et la soumission à son grand antagoniste, Satan le Diable. Par notre ligne de conduite nous soutenons l'un ou l'autre de ces deux maîtres. Il en est ainsi parce que nous sommes doués du libre arbitre. L'obéissance à Jéhovah c'est la vie, l'obéissance à son ennemi c'est la mort. Soyons sur nos gardes afin de ne pas céder à la tentation de la chair ni de devenir un instrument de l'adversaire pour séduire de nouvelles victimes. L'apôtre Paul écrivit (Rom. 8:13; Gal. 5:16; Rom. 8:5-8) : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez. »

Considérons maintenant le résultat de la révolte de l'homme. Habitant le pays que la mort couvre de son ombre, ni Adam ni aucun de ses descendants ne vécut mille ans. La longévité subit une diminution graduelle, parfois même très rapide. Après les dix générations d'Adam à Noé, personne n'atteignit l'âge de neuf cents ans. Sem, fils de Noé, vécut seulement six cents ans. Les trois générations suivantes parvinrent à un âge qui se situait entre quatre et cinq cents ans. Une nouvelle diminution rapide marqua la durée de la vie humaine, qui fut réduite de moitié en cinq générations. Les quatre générations suivantes, jusqu'à Joseph, fils de Jacob, fixèrent à environ cent ans la durée de la vie de l'homme (Genèse, chapitres 5, 7 et 11). La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, réduisant continuellement la vie humaine. Par la transgression, le grand conspirateur inaugura le règne de la mort, mais il ne détenait pas le pouvoir de donner la vie, car seul Jéhovah tient dans sa main le souffle ou la puissance de vie de toute l'humanité (Jacq. 4:14; Job 12:10).

On ne peut dire avec raison que les années au temps des patriarches n'étaient pas aussi longues que les nôtres, que leur durée n'excédait probablement pas la durée de nos mois. Dieu avait placé au firmament des luminaires pour diviser les jours et les années. On ne calculait peut-être pas l'année à une fraction de jour près, mais on ne se trompait pas sur les saisons, puisque Jéhovah avait dit (Gen. 1:14; 8.22) : « Tant que la terre subsistera, les semailles et la moisson, le froid et la chaleur, l'été et l'hiver, le jour et la nuit ne cesseront point. »

Depuis six mille ans les hommes meurent, et, aussi étrange que cela paraisse, la plupart d'entre eux ne savent pas ce qu'est la mort. Ceux qui ne possèdent pas la Bible se sont forgé des théories personnelles, ou bien ils ajoutent foi à leurs livres sacrés. Même les possesseurs de la Bible sont déroutés par les traditions humaines. Certains disent que la mort est une séparation de Dieu. On a même prétendu qu'elle fermait à l'âme perdue l'accès du ciel. D'autre part on dit l'âme immortelle. Puisqu'une existence heureuse au ciel lui est interdite, elle doit passer l'éternité dans un état de misère. Les traditions païennes, la philosophie humaine, la littérature de ce monde sont orientées vers ces conclusions.

Consultons plutôt la Parole de Dieu. Elle seule nous donnera la bonne réponse. Voici comment le verset 4 du Psaume 146 décrit la mort de l'homme : « Leur souffle s'en va, ils rentrent dans la terre, et ce même jour leurs desseins périssent. » Si les desseins ou pensées d'un homme périssent, sa connaissance et toute sensation périssent également. C'est ce que déclare Ecclésiaste 9:5 : « Les vivants, en effet, savent qu'ils mourront; mais les morts ne savent rien, et il n'y a pour eux plus de salaire, puisque leur mémoire est oubliée. » Le prophète Job décrit aussi la mort en ces termes : « Là ne s'agitent plus les méchants, et là se reposent ceux qui sont fatigués et sans force; les captifs sont tous en paix, ils n'entendent pas la voix de l'oppresseur; le petit et le grand sont là, et l'esclave n'est plus soumis à son maître. » (Job 3:17-19). « Mais l'homme meurt, et il

perd sa force; l'homme expire, et où est-il ? » (Job 14:10). Il n'y a aucune activité dans la mort, ainsi qu'il est écrit (Ps. 115:17; Eccl. 9:10) : « Ce ne sont pas les morts qui célèbrent l'Eternel, ce n'est aucun de ceux qui descendent dans le lieu du silence. » « Tout ce que ta main trouve à faire avec ta force, fais-le; car il n'y a ni œuvre, ni pensée, ni science, ni sagesse, dans le séjour des morts, où tu vas. »

De ce qui précède il ressort que la mort est le terme de l'existence. La mort est physique, et il n'est pas conforme à la Bible de dire qu'il existe une mort physique et une prétendue mort spirituelle. Lorsque l'homme meurt, il meurt physiquement, mentalement et spirituellement. L'esprit d'un mort ne peut plus fonctionner, ses yeux ne peuvent plus voir et sa bouche ne peut plus faire entendre un son. La mort de l'homme est identique à celle de l'animal (Eccl. 3:19-21; Ps. 104:29; 145:20). Dieu fit bien ressortir cela quand il prononça la première peine de mort. Il conclut le jugement rendu contre Adam par ces paroles : « Tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière. » (Gen. 3:19). Le premier homme devait retourner à l'état de non-existence d'où il venait.

La Bible ne parle pas d'un ciel dont l'accès aurait été interdit à Adam et à sa postérité par suite de la première désobéissance. Le ciel ne fut jamais promis à nos premiers parents et il eût été présomptueux de se croire digne d'y aller. Il est écrit : « Les cieux sont les cieux de l'Eternel, mais il a donné la terre aux fils de l'homme. » (Ps. 115:16). Le fait d'avoir été créés ne leur donnait pas le droit à une vie terrestre éternelle, accordée sans aucune condition, et encore moins à une vie céleste. C'est l'antagoniste de Dieu qui leur fit une promesse semblable, c'est-à-dire qu'ils seraient comme des dieux, mais il ne put tenir sa promesse d'immortalité : que l'homme ne mourrait pas. Dieu appliqua la peine de mort. Il empêcha à l'homme d'étendre la main, de cueillir de l'arbre de vie, d'en manger et de vivre éternellement. C'est pourquoi Dieu le renvoya de l'Eden

et il posta devant le jardin des chérubins et la flamme du glaive fulgurant pour garder le chemin de l'arbre de vie (Gen. 3:22-24).

La Bible oppose la vie à la mort et non la vie dans le bonheur à la vie dans la misère. Ceci ressort des paroles suivantes que Moïse adressa aux enfants d'Israël: « J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité. » (Deut. 30:19). Au livre des Proverbes (8:35,36), nous relevons les expressions suivantes : « Celui qui me trouve a trouvé la vie... Tous ceux qui me haïssent aiment la mort. »

Puisque la mort règne, il ne peut y avoir de supplices éternels pour Adam ou ses descendants. La première désobéissance n'inaugura pas le règne des tourments éternels. La faute d'Adam entraîna pour conséquence la perte, pour lui et ses descendants, du privilège d'exécuter l'ordre divin d'être féconds, de multiplier, de remplir la terre et de l'assujettir. Il perdait la domination qu'il exerçait sur les oiseaux, les quadrupèdes et les poissons, et enfin il perdit sa propre vie. Privé de la paix et de la bénédiction de Dieu, il traîna pendant 930 ans une existence remplie de misères et de peines. Nous, ses descendants, nous avons hérité son imperfection. La Parole de Dieu dit : « Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et... ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. » (Rom. 5:12). Tous les hommes étaient représentés dans les reins d'Adam, c'est pourquoi ils sont tous solidaires en Adam pécheur. Il n'y a pas de juste, pas même un seul. C'est aussi pour cette raison qu'aucun descendant d'Adam ne pouvait soustraire son prochain au règne de la mort. Comment un esclave pourrait-il en affranchir un autre ? Il est écrit : « Ils ne peuvent se racheter l'un l'autre, ni donner à Dieu le prix du rachat. » (Ps. 49:8; Rom. 3:10). Le péché n'entraîne pas pour châtiment les supplices éternels, car il est écrit (Rom. 6:23, *Synodale*) : « Car le

salaire du péché, c'est la mort; mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ, notre Seigneur! »

Le règne de la mort ne s'exerce pas seulement sur le corps mais aussi sur l'âme des hommes. L'âme qui pèche, c'est celle qui meurt, est-il écrit (Ez. 18:4,20). Quand elle meurt, l'âme descend à la tombe d'où elle est délivrée par la résurrection. Au Psaume 89:49 il est écrit : « Y a-t-il un homme qui puisse vivre et ne pas voir la mort, qui puisse sauver son âme du séjour des morts? » Et au Psaume 49:16 nous lisons : « Mais Dieu sauvera mon âme du séjour des morts, car il me prendra sous sa protection. » Il est encore écrit au Psaume 116:8 : « Oui, tu as délivré mon âme de la mort, mes yeux des larmes, mes pieds de la chute. » Les versets suivants empruntés à la version catholique de Glaire prouvent que l'âme est mortelle: Ps. 29:4; 77:50; Es. 55:3; Mat. 10:28; Marc 14:34; Luc 2:35 et Apoc. 16:3.

Qu'est-ce que l'âme ? Est-ce une chose impalpable, mystérieuse que personne n'a jamais vue ? Non. Voici comment Genèse 2:7 (*Glaire*) définit l'âme humaine : « Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et il souffla sur son visage un souffle de vie, et l'homme fut fait âme vivante. » Chaque personne est une âme. Le corps de l'homme et le souffle ou esprit de vie au moyen duquel Dieu anima ou rendit vivant l'organisme humain, formèrent ensemble la première créature ou âme humaine vivante. Ceci explique pourquoi on désigne aussi par âme la vie de l'homme. La Bible dit qu'avant la création de l'homme il existait des âmes animales (voyez les renvois au bas de la page et le texte de la version de Darby aux versets 20 et 30, chapitre 1 de la Genèse).

Dès l'origine, le grand Antagoniste de Dieu enseigna que l'homme possède une âme immortelle. Suivant la tradition humaine née de ce mensonge, chaque homme n'a qu'une âme, mais Exode 1:5 (*Darby*) dit : « Et toutes les âmes issues des reins de Jacob étaient soixante-

dix âmes. » Comment soixante-dix âmes pouvaient-elles sortir des reins de Jacob, alors que la tradition dote chaque corps d'une seule âme ? Il est évident que le terme âme se réfère aux soixante-dix descendants vivants de Jacob. Suivant Lévitique 5:1,2 (*Douay*), les âmes peuvent entendre, voir, parler, pécher et toucher. Naturellement ce texte parle de personnes de chair, seules capables de faire toutes ces choses. Rompons avec les traditions humaines qui couvrent Dieu d'opprobre et mènent à la mort. Efforçons-nous plutôt de parvenir à la connaissance de la vérité qui mène à la vie.

On objectera peut-être qu'il est impossible que des millions de personnes se trompent ainsi. Consultons encore les Ecritures pour étayer notre réponse. Elles montrent que Satan a séduit le monde entier. Le chapitre douze de l'Apocalypse décrit une bataille entre Michel et le Dragon, et au verset neuf il est dit : « Et il fut précipité, le grand dragon, le serpent ancien, appelé le diable et Satan, celui qui séduit toute la terre. » L'apôtre Jean écrivit : « Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous la puissance du malin. » (I Jean 5:19). Le prophète Jérémie annonça que des personnes de bonne volonté reconnaîtraient avoir suivi l'erreur et chercheraient un refuge dans l'organisation de Jéhovah. Il déclara (Jér. 16:19) : « Eternel, ma force et mon appui, mon refuge au jour de la détresse ! Les nations viendront à toi des extrémités de la terre, et elles diront : Nos pères n'ont hérité que le mensonge, de vaines idoles, qui ne servent à rien. »

Et s'il n'y avait pas de résurrection des morts ? Suivant les traditions humaines, l'âme dépouillée du corps resterait pour l'éternité dans cet état malheureux. Or selon l'argumentation logique de l'apôtre Paul, tous ceux qui sont morts auraient péri (I Cor. 15:18). Paul n'avait aucun doute quant à la résurrection, il l'enseigna sans crainte. Il rejeta les fables et les interprétations particulières. Il ne formula pas des conclusions personnelles, comme certains qui disent : « Le salaire du péché c'est la mort, — une mort qui ne meurt jamais. » Il ne déclara

pas que « détruire » ne signifie pas « détruire » mais « conserver vivant dans les tourments ». S'il avait suivi des raisonnements aussi subtils, il aurait perverti le sens des Ecritures pour sa propre ruine (Ps. 145:20). Paul savait que Dieu est véridique et l'homme menteur.

Pendant le règne de la mort, deux classes de personnes se sont manifestées. L'une croyait aux promesses divines, que la postérité de la femme écraserait la tête du serpent au temps convenable. Elle chercha à gagner la faveur de Jéhovah. L'autre classe, semblable à nos premiers parents, voulut suivre sa propre voie et persécuta les serviteurs de Dieu. Peu après la révolte édénique, l'esprit de l'auteur de la mort porta des fruits, et Caïn tua son frère Abel. A tous ceux qui subirent des persécutions semblables, Jéhovah donna l'assurance qu'ils participeraient à la résurrection des morts. Il ne leur promit pas le ciel. Des millénaires plus tard l'espérance de la résurrection était toujours l'espérance des hommes pieux, comme Jésus le montra à Nicodème en lui disant que jusqu'alors « personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme ». (Jean 3:13.) Dans une vision consignée par écrit soixante-six ans après le début du ministère de Jésus, l'apôtre Jean contempla les âmes de ceux qui furent tués pour la Parole de Dieu et l'œuvre du témoignage. Il écrivit : « Jusques à quand, Maître saint et véritable, tardes-tu à juger, et à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre? » (Apoc. 6:10). Ils ne reçoivent leur récompense finale qu'après le commencement du jugement en 1918.

Les versets qui paraissent être en conflit avec les conclusions précédentes s'expliquent aisément. L'apparition de Moïse et d'Elie sur la montagne de la transfiguration n'était pas une réalité physique, puisque Jésus leur dit: « Ne parlez à personne de cette vision, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité des morts. » (Mat. 17:9). L'enlèvement d'Hénoc et celui d'Elie marquèrent la fin de leur ministère et leur mort, mais non la réalisation de la promesse que Dieu leur avait faite, car

dans Hébreux 11:39 il est écrit : « Tous ceux-là, à la foi desquels il a été rendu témoignage, n'ont pas obtenu ce qui leur était promis. » Ces fidèles du passé attendaient le temps où Jéhovah, qui réside au ciel, établirait son règne et son autorité sur la terre.

Abraham et d'autres fidèles attendaient une cité ou un gouvernement à venir dont Dieu serait l'architecte et le créateur. Puisque cette cité prend son origine au ciel, l'apôtre Paul l'appelle une cité céleste (Héb. 11:8-10, 13-16). Les fidèles du passé espéraient participer, par la résurrection, aux bénédictions de ce gouvernement, c'est pourquoi ils proclamèrent publiquement qu'ils étaient étrangers et voyageurs dans le pays. Ils saluèrent ce royaume sous le règne duquel la volonté de Dieu se fera sur la terre comme au ciel, les biens de la terre appartiendront à tous et notre planète sera remplie de la connaissance de Jéhovah comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent (Eccl. 5:9; Hab. 2:14). La mort n'exercera plus son pouvoir despotique sur l'humanité. Le Christ et son épouse domineront la terre pendant mille ans et le Diable sera lié.

La connaissance de la vérité devrait nous remplir de reconnaissance envers Jéhovah qui nous a délivrés des chaînes de l'ignorance et de la superstition. Cette connaissance devrait nous inciter à porter le message de la Parole de Dieu à toutes les personnes de bonne volonté qui gémissent en ce monde. Jésus ordonna à ses disciples de proclamer sur les toits ce qui leur fut dit à l'oreille. Nous qui avons souffert dans la servitude du péché et de la mort, disons aux captifs : Sortez ! et adorons Jéhovah dans un ordre sacré.

***

Le règne de la mort a engendré des maux innombrables, l'injustice, l'immoralité et le déséquilibre dans les attributs de l'homme. Satan a détourné sur la créature le désir instinctif de l'homme d'adorer le Créateur.

Il est écrit : « Ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous; et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptibles. » (Rom. 1:21-23). Selon le degré de développement de leur civilisation, les hommes adorent encore le soleil, le feu, les statues, l'argent, la propriété, eux-mêmes et les organisations. Au lieu de l'amour pour Jéhovah et le prochain, Satan a implanté dans la créature humaine l'égoïsme, la crainte, la cupidité et la haine. En asservissant nos premiers parents au péché, l'adversaire inaugura le règne du péché et de la mort. Depuis lors les pécheurs n'ont pu rendre à Dieu une obéissance parfaite. Jéhovah est saint, juste et parfait. C'est pourquoi il jette un regard favorable sur ce qui est saint et n'accepte qu'une obéissance parfaite.

Quelle est alors la différence entre la transgression d'Adam et celle de ses descendants jusqu'à Moïse ? Car Paul écrivit : « Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. » (Rom. 5:14). Adam avait été créé parfait, il n'y avait donc aucune imperfection dans son organisme. Il avait reçu la loi divine, pouvait comprendre et apprécier son importance et était capable de pratiquer une obéissance parfaite. Malgré cela, il se révolta. C'est volontairement qu'il désobéit. Il n'en fut pas ainsi de ses descendants. Ceux-ci ne possédaient pas la perfection adamique ni la capacité de faire preuve d'une obéissance parfaite. Ils étaient responsables du mal qu'ils commettaient, mais pas au même degré qu'Adam.

Après la désobéissance d'Adam, Dieu ne lui donna pas une loi entraînant une sanction en cas de désobéissance. Il est écrit : « Là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression. » (Rom. 4:15). Pour

cette raison Dieu n'exécuta pas Caïn, meurtrier d'Abel, bien qu'il ne le tînt pas pour innocent. Il le laissa vivre sous une malédiction jusqu'à sa mort. N'ayant pas reçu la Loi mosaïque, les générations qui vécurent d'Adam à Moïse n'étaient pas obligés de la garder.

La puissance éternelle et la divinité du Juge suprême se voient comme à l'œil. C'est pourquoi les hommes sont inexcusables d'avoir supprimé la vérité et pratiqué l'injustice. Sans avoir reçu de Dieu un code, ils commencèrent à faire des lois pour leurs propres familles et leur pays. Désireux d'échapper au jugement divin, quelques-uns professèrent l'ignorance du péché et de la volonté divine. Diverses religions se constituèrent ainsi, fondées sur cette ignorance. Elles ne savent pas d'où vient le péché, quel est son châtiment et les mesures prises par Dieu pour le bannir de l'univers. Cette ignorance ne les libère pas de la condamnation du péché, elle ne fait que les asservir davantage à lui. « Quiconque pèche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. » (I Jean 3:4). Toute injustice est un péché.

Le règne du péché ! Quel empire n'a-t-il pas exercé sur ses sujets ! Voyez comme il les a souillés, ce n'est que corruption, hypocrisie et mauvaise conscience. Des millions d'hommes gémissent dans la servitude du péché. Le règne universel du péché et de la mort, auxquels aucune créature humaine ne peut se soustraire, prouve qu'ils ont leur origine dans nos premiers parents. Pour enseigner à l'homme la réprobation du péché et lui apprendre à regarder vers son Créateur pour obtenir le salut, Jéhovah donna au peuple élu, 2.512 ans après la création d'Adam, un recueil de lois par l'intermédiaire de Moïse. Conformément à ces lois, Dieu imputait le péché au transgresseur. Aucun code humain ne pouvait révéler aux hommes les pensées de Dieu sur le péché, le bien et le mal et le moyen d'expiation. Les lois divines les définirent, et les services remplis par la prêtrise préfigurèrent que seule une rançon acceptable effacerait le péché. Le salut devait venir par la postérité promise par Dieu. Dans Galates 3:19,24 (*New World*)

il est écrit : « Pourquoi donc la Loi ? Elle fut ajoutée pour rendre manifestes les transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite. »

Quel est celui qui devait venir ? C'est la postérité d'Abraham, le prophète semblable à Moïse, celui qui devait mettre fin au règne de la mort. La mort étant la suite du péché, il fallait que quelqu'un vînt, pur de tout péché afin de pouvoir effacer le péché et vaincre la mort. Il s'agit de Jésus-Christ, le seul homme sans péché qui naquît jamais d'une femme. Il vint au monde saint et immaculé, non parce que sa mère était immaculée, car c'était une vierge juive descendant d'Adam. Il était pur parce qu'il avait été engendré par un père parfait, Jéhovah Dieu. Nous savons que c'est le père qui donne le germe de vie. Celui-ci féconde l'ovule dans le sein maternel, qui forme le corps de l'enfant. Au temps fixé par Dieu pour la naissance de Jésus, la vie parfaite de son Fils fut transférée du ciel dans l'ovule de la vierge Marie. Ainsi le Christ ne reçut pas la vie humaine du pécheur Adam, il reçut seulement par une descendante d'Adam un corps humain. Pour naître d'une femme, il avait dû se dépouiller de sa gloire céleste et de sa position. Il se trouvait auprès de son Père depuis des millénaires, coopérant avec lui dans l'œuvre de la création. Il était le premier-né et le Fils unique de Dieu, par l'intermédiaire duquel Jéhovah avait créé toutes les autres choses, les visibles et les invisibles (Jean 1:1-3; Col. 1:15-18; Apoc. 3:14). Mais, est-il écrit, « lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption ». (Gal. 4:4,5.) Jésus naquit Israélite sous la loi de Moïse, mais il fut le seul homme qui ne vint pas sous la condamnation de la loi, car il fut le seul à l'observer parfaitement.

Comment le premier Adam est-il une figure du Christ? Certainement pas par sa conduite pécheresse. Puisque Adam, parfait à l'origine, est devenu père de tous les pécheurs, il fallait, et l'apôtre Paul le comprit très bien,

que le rédempteur et libérateur des pécheurs possédât la perfection adamique pour pouvoir acquitter la dette qui les accablait (Deut. 19:21). Adam était un homme parfait, sans péché, et non une créature mi-homme mi-dieu, et le Fils de Dieu devait lui ressembler. Si cette ressemblance adamique n'eût été exigée de Jésus, il aurait pu prendre une forme humaine, comme des anges l'avaient fait avant lui, par exemple ceux qui apparurent à Abraham, à Lot et à d'autres hommes. Puisqu'un organisme parfait devait être offert en sacrifice pour satisfaire aux exigences de la justice, Jésus naquit homme. Il est écrit (Héb. 10:5; 2:14) : « Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, mais tu m'as formé un corps. » « Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même. »

L'acquittement de la dette du péché contractée par l'humanité est motivé par la justice de Jéhovah, c'est un don de Dieu. L'Eternel est un « Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité,... qui pardonne l'iniquité... et le péché, mais qui ne tient point le coupable pour innocent ». (Ex. 34:6,7.) Le sacrifice exigé fut préfiguré par l'offrande d'Abel, qui immola un animal de son troupeau. Il fut représenté par l'agneau pascal et les sacrifices d'expiation annuels d'Israël, ainsi que par Abraham offrant son fils. Jésus vint ici-bas pour réhabiliter le nom de son Père et s'offrir en sacrifice. Il déclara : « Le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs. » (Mat. 20:28). Bien qu'il fût le principal Agent de la vie, on le fit mourir, mais « Dieu l'a élevé par sa droite comme Prince et Sauveur, pour donner à Israël la repentance et le pardon des péchés ». (Actes 3:15; 5:31.) Le péché ayant entraîné la mort, l'Agneau de Dieu vint pour enlever le péché du monde, non le péché du vieux monde voué à la ruine, mais le péché de ceux qui formeront le monde nouveau de la justice (Jacq. 1:15; Jean 1:29). C'est seulement de cette manière que prendra fin le règne de la mort.

Comment alors pouvons-nous bénéficier des dispositions miséricordieuses de Dieu et ne pas périr ? En ignorant le péché et ses conséquences ou bien en observant l'alliance de la loi ? Non. Paul déclare : « Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi. » (Rom. 2:12). Tous devaient périr, Juifs et gentils. « Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. » (Rom. 3:21,22). La foi en la rançon nous vaut la bonté imméritée de Dieu et nous rend acceptables aux yeux de son Fils. En acceptant d'être délivrés par la rançon versée par Jésus-Christ, en nous vouant à Dieu pour le servir fidèlement, nous sommes proclamés justes par Lui. C'est de cette façon que nous bénéficions de ses dispositions miséricordieuses et serons sauvés.

Les dispositions divines sont à ce point sublimes, miséricordieuses et généreuses, qu'il est difficile de les décrire. Elles manifestent sa justice, en ce sens que Jéhovah pardonne les péchés commis dans le passé, et il proclame justes ceux qu'il s'est choisis du milieu de toutes les nations pour en faire un peuple pour son nom. Cette justice embrasse ceux qui, Juifs ou gentils, manifestent une foi semblable à celle d'Abraham. Les élus peuvent dire : « Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, à qui nous devons d'avoir eu accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. » (Rom. 5:1,2). Les membres de la classe de l'Eglise attendent la gloire céleste. Les autres brebis de Jéhovah attendent, après qu'elles auront été proclamées justes, la gloire terrestre d'humains à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Il y a évidemment une différence entre l'offense qui entraîna la mort et le don de Dieu. Le don de Dieu accomplit en nous qui avons la foi, un bien qui neutralise le mal hérité en tant que fils d'Adam. Il est écrit :

« Mais il n'en est pas du don gratuit comme de l'offense; car, si par l'offense d'un seul il en est beaucoup qui sont morts, à plus forte raison la grâce (ou bonté imméritée) de Dieu et le don de la grâce venant d'un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils été abondamment répandus sur beaucoup. » (Rom. 5:15). Aujourd'hui nous avons un intercesseur auprès du Père, Jésus-Christ, le juste. Il est prêtre de la bonté imméritée, immaculé, séparé des pécheurs, capable de compassion envers les pécheurs. La Parole de Dieu nous est rendue plus certaine, notre connaissance est plus profonde, et nous avons l'esprit et l'organisation de Dieu. Nous avons établi une relation nouvelle avec Jéhovah par l'intermédiaire de son Fils, nous possédons beaucoup d'exemples d'intégrité et un glorieux trésor de service. Ceci devrait nous équiper et nous affranchir de l'empire du péché.

La surabondance de la bonté imméritée de Dieu se manifeste par le fait suivant. Tandis que le jugement s'exprima par la condamnation à cause d'une seule offense, le don apporta la justification malgré beaucoup d'offenses. Quel est celui qui n'a jamais péché, volontairement ou par ignorance ? Aussi combien réconfortante est la promesse suivante : « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! » (Rom. 4:7,8). En 1918 le peuple de Dieu dont les lèvres étaient impures avait montré sa crainte de l'homme en ne rendant pas publiquement gloire à Jéhovah. Mais quelle ne fut pas sa joie de voir son œuvre de témoignage revivifiée, d'être restauré dans la faveur divine, après avoir été lavé de ses iniquités !

Jéhovah va inaugurer un monde d'où seront bannis le péché et la mort. Des humains parfaits de corps et d'esprit habiteront la terre pour toujours. Ils domineront sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. Ce glorieux résultat sera produit par le règne millénaire des nouveaux cieux. Les nouveaux cieux, ou puissances dirigeantes invisibles, se composeront de ceux qui furent

comblés de la bonté imméritée en union avec Jésus-Christ, et qui participèrent aux souffrances du Fils de Dieu. Paul déclara (Rom. 5:17) : « Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul. »

La justice parfaite de Jéhovah se révèle par sa façon d'agir. Personne ne peut comprendre ses actes à moins de se rendre compte que la justice est le fondement de son trône. Avec une logique irrésistible, l'apôtre Paul démontre pourquoi la condamnation fut levée par Jésus-Christ, que Dieu envoya en offrande expiatoire. Il dit (Rom. 5:18,19) : « Ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes. »

Le règne de la grâce ou bonté imméritée contrecarre le règne du péché et de la mort. La bonté imméritée agit par la justice. Le péché entraîna la mort, la bonté imméritée apporte la vie. Le péché était comme un aiguillon du père du mensonge. La vérité délivre de l'esclavage du péché. Paul écrivit : « L'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la puissance du péché, c'est la loi. » (I Cor. 15:56). Tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. Aussi combien sont miséricordieuses les dispositions prises par Dieu, que Paul énonce ainsi (Rom. 3:19; 5:20,21) : « Or, la loi est intervenue pour que l'offense abondât, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, afin que comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur. »

La bonté imméritée peut régner en nous et mener à la vie, malgré le péché et la mort. Il est écrit (Rom.

6:11-13) : « Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises. Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. »

Quelles règles d'action gouvernent votre vie ? Sont-ce des principes ou vérités fondamentales, ou bien les passions ? Obéissez-vous aux commandements de Dieu ou à votre chair ? Vous êtes-vous voué à Dieu ? Avez-vous goûté la joie d'assister régulièrement aux réunions de l'assemblée et aux études bibliques des témoins de Jéhovah ? Etes-vous mûr au point de vous engager dans le service ? Nous sommes esclaves soit du péché qui conduit à la mort soit de l'obéissance qui conduit à la justice.

Il nous faut choisir entre l'oppresseur et le libérateur. Soutenir le mensonge de Satan, mener une vie dissolue et se livrer à l'idolâtrie, c'est soutenir le péché et la mort. Le service de Jéhovah, par contre, nous conduit à la liberté et à la vie éternelle. Désirons-nous participer à la proclamation de cette liberté ? Rangeons-nous du côté des vainqueurs, des proclamateurs de la délivrance. Dans le passé nous avons porté les fruits honteux et mortels du péché. « Mais maintenant, étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle. » (Rom. 6:22). « Par lui, offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire, le fruit de lèvres qui confessent son nom. » (Héb. 13:15). Alors nous aussi nous serons convaincus que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les gouvernements, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur ni la profondeur ne pourront nous séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ notre Seigneur.

Le commencement du règne de la bonté imméritée ressemble à l'aube d'un jour nouveau qui perce la nuit

du péché et de la mort. Il est écrit : « La nuit est avancée, le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres, et revêtons les armes de la lumière. » « Vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres. » (Rom. 13:12; I Thes. 5:5). Pour demeurer dans la lumière, il faut marcher dans l'amour fraternel, gardant, comme le conseille l'apôtre Jean, le commandement nouveau parce que les ténèbres se dissipent et que la lumière véritable jette déjà sa lueur (I Jean 2:8). La persévérance à marcher dans la lumière nous procure la victoire sur le péché.

Considérons le triomphe final que la bonté imméritée de Jéhovah remporta également sur la mort. Satan, le promoteur de la mauvaise volonté, accusa Jéhovah d'être indigne de confiance. Les créatures célestes furent témoins de sa révolte. Qui sur terre relèverait l'accusation du Diable et prouverait qu'il est menteur, réhabilitant ainsi le nom et la parole de Jéhovah ? Ce ne fut pas le premier Adam, car Satan réussit à l'entraîner dans le péché. Après la chute de nos premiers parents il n'y avait plus d'hommes parfaits pour défendre la cause de Jéhovah. Mais par la bonté imméritée de Jéhovah, le Fils de l'homme vint ici-bas et remplit les conditions requises pour être le second Adam. « Il est écrit : Le premier homme, Adam, devint une âme vivante. Le dernier Adam est devenu un esprit vivifiant. Le premier homme, tiré de la terre, est terrestre; le second homme est du ciel. » (I Cor. 15:45,47). « Christ ressuscité des morts ne meurt plus; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. » « Dieu l'a ressuscité, en le délivrant des liens de la mort, parce qu'il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle. » (Rom. 6:9; Actes 2:24). Le Christ prouva le Diable menteur et remplit les qualités requises par Dieu. Jéhovah l'arracha à l'empire de la mort en le ressuscitant parce que son Fils était sans tache. Par sa mort, le Christ se montra digne d'anéantir celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le Diable. Il est écrit (Héb. 2:14; Apoc.

1:18) : « J'étais mort; et voici, je suis vivant aux siècles des siècles. Je tiens les clefs de la mort et du séjour des morts. »

Considérez aussi les dispositions bienveillantes que Jéhovah a prises pour que d'autres participent avec le Christ à l'œuvre de la réhabilitation du nom divin. Parlant de l'espérance en la résurrection des 144 000 élus et fidèles, l'apôtre Paul dit : « Lorsque ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie dans la victoire. O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » (I Cor. 15:54,55). Les paricipants à la royauté du Christ remportent la victoire par Jésus, et Satan sera bientôt écrasé sous leurs pieds. La victoire par le Christ sera aussi le lot des personnes de bonne volonté ou autres brebis, qui ont l'espérance de vivre éternellement sur la terre. Que ce soit par la résurrection ou par leur préservation au cours de la bataille d'Harmaguédon, leur victoire marquera un triomphe sur la mort, car les autres brebis participeront aux bénédictions du Royaume. Il est écrit (Apoc. 21:4) : « Il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu. » Le règne de la mort sera remplacé pour l'éternité par le règne de la vie après l'épreuve finale de l'humanité.

Dieu ne fait pas acception de personnes

LES principes de la justice et de l'impartialité qui gouvernent l'assemblée chrétienne, furent établis avant même que le premier groupe de témoins de Jéhovah se mît à l'œuvre à Jérusalem, immédiatement après l'effusion du saint esprit sur les cent vingt disciples réunis en ce jour de la Pentecôte de l'an 33. En ce qui concerne l'acception de personnes, comme en beaucoup d'autres domaines, les peuples de la chrétienté ont rendu vain leur culte par l'établissement d'une classe d'ecclésiastiques instruits qui revendiquent une place privilégiée au sein de leur organisation, et qui élèvent les uns, particulièrement les personnes influentes, et abaissent les autres à qui ils font sentir leur infériorité.

Cette condition ne caractérise pas seulement la chrétienté. Le monde entier est séparé par des barrières qui paraissent exister depuis toujours. Une famille s'élève au-dessus d'une autre, un clan au-dessus d'un autre, les classes se subdivisent en sous-classes, et dans certaines nations des castes règlent une vie entière. Peut-on remédier à cet état de choses ? Il est écrit : « Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. » (Gal. 6:7). Le dessein de Jéhovah d'unir les hommes de bonne volonté par les liens d'une famille qui s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, s'accomplira en dépit de problèmes prétendus insolubles.

Adam et Eve voyaient s'ouvrir devant eux la perspective de fonder une famille qui remplirait un jour la terre entière. Leur aptitude à procréer était une preuve de l'unité qui devait exister dans la famille humaine. Toute chair formée à l'image et à la ressemblance du Créateur allait sortir du premier homme, dont la femme, façonnée d'une de ses côtes, était os de ses os et chair de sa chair. L'union que Dieu avait prévue pour eux et pour leurs descendants devait donner naissance à des millions d'humains, tous fils d'Adam et d'Eve, tous unis par des liens de parenté.

Mais avant d'engendrer son premier fils, Adam transgressa la loi divine, perdit son droit à la vie éternelle et fut expulsé de la grande famille organisée de Dieu. C'était faire peu de cas du dessein proclamé de Dieu lorsqu'Eve donna à son premier-né le nom ambitieux de Caïn, et dit : « J'ai formé un homme avec l'aide de l'Eternel. » (Gen. 4:1). Caïn, est-il écrit, tua son frère Abel, et rompit par ce meurtre tout ce qui restait encore d'unité dans la famille d'Adam. Dans la première épître de Jean, chapitre 3, verset 12, il est dit : « Et pourquoi le tua-t-il ? Parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. »

Quinze cent vingt-six ans plus tard, au temps de Noé, Dieu montra clairement que son dessein concernant le peuplement de la terre restait encore à accomplir. La Bible dit : « Voici la postérité des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. Il leur naquit des fils après le déluge. C'est par eux qu'ont été peuplées les îles des nations selon leurs terres, selon la langue de chacun, selon leurs familles, selon leurs nations. » (Gen. 10:1,5). L'ordre typique de procréer réitéré à Noé, s'accomplit sur une petite échelle dans les soixante-dix familles mentionnées au dixième chapitre de la Genèse. Elles furent édifiées en société patriarcale. Huit cent cinquante-sept ans plus tard, Jéhovah organisa les descendants d'Abraham en nation et les partagea en tribus qui « déterminèrent leurs parentés, par clans et par familles » (Nomb. 1:18,

Jérusalem). C'est donc Jéhovah qui crée les rapports familiaux, et il comble de bénédictions ceux qui savent apprécier ce solide lien d'unité. Au verset 41 du Psaume cent septième il est écrit : « Il relève l'indigent et le délivre de la misère, il multiplie les familles comme des troupeaux. »

Ce qui précède ne prouve-t-il pas la légitimité d'une société divisée en catégories ? Ne reconnaît-on pas implicitement que Dieu approuve un système familial de castes, qu'il le fonda même, comme le révèlent les exemples précités ? Un tel système ne créerait-il pas des divisions et des distinctions de classe, ce qui entraînait pour conséquence l'élévation d'une famille au-dessus d'une autre par suite d'une supériorité reconnue ou imposée ? Paul, versé dans l'histoire des rapports de Dieu avec son peuple, démontre qu'il n'en fut pas ainsi. Dans son discours à l'Aéropage, il fit ressortir avec tact l'égalité de toutes les catégories sociales. Voici ce qu'il déclara à ses auditeurs athéniens et aux étrangers : « Il a fait que tous les hommes, sortis d'un seul sang, habitassent sur toute la surface de la terre, ayant déterminé la durée des temps et les bornes de leur demeure; il a voulu qu'ils cherchassent le Seigneur, et qu'ils s'efforçassent de le trouver en tâtonnant. » (Actes 17:26,27). Paul ne cherchait pas à poser un nouveau principe en ce domaine, car quatorze ans auparavant, Pierre, qui fut témoin de l'acceptation par Dieu du premier gentil chrétien incirconsis, déclara : « Je reconnais que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. » (Actes 10:34,35). Ici l'Israélite selon la chair, Pierre, répétait sous l'inspiration de la force agissante de Dieu, ce que Moïse, médiateur entre Dieu et la nation d'Israël, avait rappelé aux Juifs au début de leur histoire : « Car l'Eternel, votre Dieu, est le Dieu des dieux... qui ne fait point acception de personnes et qui ne reçoit point de présent. » (Deut. 10:17). Après avoir établi des juges dans toutes les villes de Juda, Josaphat dit aux magistrats : « Prenez garde à

ce que vous ferez, car ce n'est pas pour les hommes que vous prononcerez des jugements; c'est pour l'Eternel... veillez sur vos actes, car il n'y a chez l'Eternel, notre Dieu, ni iniquité, ni égards pour l'apparence des personnes, ni acceptation de présents. » (II Chron. 19:6,7). Quelle que soit la manière employée par Jéhovah pour accomplir son dessein, les principes de la justice et de l'égalité qu'il a posés dès le début de ses rapports avec l'humanité et consignés dans sa Parole écrite, lui interdisent de favoriser certains hommes à cause de leur famille ou de se montrer partial envers des familles d'élite. La désunion et les distinctions de classe qui divisent le monde actuel ne sont pas une conséquence des dispositions divines, mais le résultat d'un effort organisé pour tenir en échec la volonté et le dessein de Jéhovah.

Cette conclusion est confirmée par la Bible, qui rapporte une tentative contre la société patriarcale antédiluvienne établie par Dieu. Comme nous l'avons dit plus haut, Dieu, par l'intermédiaire de Noé, avait pris des dispositions pour peupler symboliquement la terre par les soixante-dix chefs de famille issus de ce juste. Noé, organisateur avisé, ayant conscience des pièges que l'ambition tend à l'homme, refusa d'élever une famille au-dessus d'une autre ou de permettre à quiconque, y compris lui-même, d'être proclamé roi pour régner sur ses frères. Il savait que la reconnaissance de Jéhovah pour Souverain suprême et l'observation de sa Loi, véritable règle d'action pour l'homme, étaient seules capables de réaliser l'unité parmi les humains. Il prouva par sa ligne de conduite que l'adhésion à ces principes permettrait aux nombreuses familles et peules qui devaient sortir de ses trois fils de demeurer unis dans la paix sur toute la terre. Toute élévation d'une classe de personnes au-dessus d'une autre romprait l'unité de cette société. Noé vécut assez longtemps pour voir un premier effort en vue de briser cette unité.

Dans la lignée de son fils cadet Cham apparut un homme dévoré d'ambition et animé de l'esprit de Caïn.

Nimrod, tel était son nom, voulait à tout prix occuper une position de premier plan. Son orgueil totalitaire l'embarqua dans un programme de construction d'un monde dont il serait le maître, en dépit de Jéhovah. Au lieu d'adhérer au principe admis de l'unité familiale et au programme de Noé qui devait disséminer les familles jusqu'aux extrémités de la terre, il se mit à travailler dans un sens opposé et à poursuivre certains buts. Son programme, qui exaltait un gouvernement humain centralisé et préconisait l'asservissement des hommes, entrait en voie d'exécution. Il est écrit en effet : « Allons ! bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom, *afin que nous ne soyons pas dispersés sur la face de toute la terre.* » Pour montrer qu'il rejetait un tel projet, qui allait semer la division dans les familles, et qu'il désapprouvait une attitude de « supériorité de classe », Jéhovah accomplit son propre dessein par un moyen bien simple : la confusion du langage des bâtisseurs. Il est écrit : « Et l'Eternel les dispersa loin de là sur la face de toute la terre; et ils cessèrent de bâtir la ville. » (Gen. 11:4,8). Ainsi échoua le premier effort humain vers l'établissement, en dépit de Jéhovah, d'un système de « castes » supérieur.

Cet échec ne marqua pas la fin des tentatives humaines en ce sens. La leçon infligée aux constructeurs de la tour de Babel ne découragea pas les efforts violents d'une autre nation pour devenir une « race supériure ». L'obstination héritée d'Adam et le désir tyrannique de dominer ses frères incitèrent l'Egypte, première puissance mondiale, à se lever comme le champion de la « suprématie de la race ». La crainte de voir les Israélites, qu'elle avait asservis, se multiplier et se tourner contre elle en temps de guerre, lui inspira un programme qui devait provoquer l'anéantissement des Hébreux en tant que nation. Il est écrit : « Alors Pharaon donna cet ordre à tout son peuple : Vous jetterez dans le fleuve tout garçon qui naîtra, et vous laisserez vivre toutes les filles. » (Ex. 1:22). L'extermination systématique de

tous les fils nés aux Israélites contraindrait les filles d'Israël à épouser des Egyptiens. La race serait ainsi progressivement absorbée et le danger qu'elle présentait pour l'Egypte, écarté. Mais les Egyptiens ne comptèrent ni sur le pouvoir et le dessein de Jéhovah, ni sur la foi inébranlable des Israélites. Jéhovah entendit le cri de son peuple et suscita un libérateur. Par la force de son bras, il les délivra de la servitude égyptienne et abaissa la puissance du premier empire mondial. Ainsi le programme prévoyant l'établissement d'une « race supérieure » conduisit l'Egypte à la ruine, condamnée par Dieu qui manifesta sa position sur cette question.

De nos jours, Jéhovah a également manifesté la force de son bras contre ceux qui ont voulu s'ériger en « race supérieure ». Qui ne se souvient d'Hitler, de son ambition démesurée et de ses efforts vers l'établissement d'une « race supérieure » ? Lui aussi portait une haine inflexible contre le peuple de Dieu de notre temps, c'est-à-dire les témoins de Jéhovah. Pour avoir été le peuple de Dieu, les Juifs selon la chair ont toujours essuyé les attaques de Satan. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient senti peser sur eux la main de fer de l'oppression et failli être entièrement exterminés dans les pays soumis aux nazis. Après avoir maltraité les témoins de Jéhovah et s'être opposé violemment au message du Royaume, cet homme ivre d'orgueil sombra dans l'anéantissement, entraînant dans sa chute la « race supérieure ».

On nous objectera ici que Jéhovah lui-même sanctionna la supériorité de la race quand il se choisit les Israélites pour peuple et les exalta au-dessus des autres peuples. La Bible montre que ce n'est pas un tel principe qui guida le choix de Jéhovah. Dieu ne cacha pas aux Israélites la raison pour laquelle il les avait élus : « Car tu es un peuple saint pour l'Eternel, ton Dieu; l'Eternel, ton Dieu, t'a choisi, pour que tu fusses un peuple qui lui appartînt entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre. Ce n'est point parce que vous surpassez en nombre tous les peuples que l'Eternel s'est

attaché à vous et qu'il vous a choisis, car vous êtes le moindre de tous les peuples. Mais, parce que l'Eternel vous aime, parce qu'il a voulu tenir le serment qu'il avait fait à vos pères, l'Eternel vous a fait sortir par sa main puissante, vous a délivrés de la maison de servitude, de la main de Pharaon, roi d'Egypte. » (Deut. 7:6-8). La supériorité de la nation dépendait de sa persévérance, comme peuple, à exalter le nom de Jéhovah. Au Psaume 106:8 il est dit : « Mais il les sauva à cause de son nom, pour manifester sa puissance. »

C'est pour garder le serment juré à leurs pères, est-il écrit, que Jéhovah avait élu les Israélites. Que ce serment n'engageait pas irrévocablement Dieu à garder la nation *entière* comme possession, cela fut révélé par les événements qui marquèrent la deuxième année de la délivrance de l'Egypte. Après le rapport défavorable des dix espions, sur les douze envoyés reconnaître Canaan, la colère de Jéhovah s'enflamma contre la nation à cause de son manque de foi. « Jusques à quand ce peuple va-t-il me mépriser ? Jusques à quand refusera-t-il de croire en moi, malgré les signes que j'ai produits chez lui ? Je vais le frapper de la peste, je le *déposséderai. De toi, je ferai* une nation, plus grande et plus puissante que lui. » (Nomb. 14:11,12, *Jérusalem*). Des siècles plus tard Jean-Baptiste rendit aussi témoignage sur ce point quand il condamna comme suit certains descendants d'Abraham : « Races de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ? Produisez donc des fruits dignes de la repentance, et ne vous mettez pas à dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père ! Car je vous déclare que de ces pierres Dieu peut susciter des enfants à Abraham. » (Luc 3:7,8). Il est manifeste que Jéhovah ne s'intéressait pas à un peuple à cause de ce peuple ou à cause de sa prétendue « supériorité » due à sa position devant Lui. Avec les Hébreux, Jéhovah n'avait pas érigé une « race supérieure », assurée d'une position privilégiée, créée par l'amitié que Dieu avait portée à leur père, Abraham. Jéhovah ne modifie jamais ses principes fondés sur la justice.

Dans l'organisation d'Israël, la Loi n'avait prévu aucune distinction de classe, et Jéhovah n'avait pas érigé un système de castes en établissant la prêtrise comme corps officiant et moyen d'accès à Dieu. Puisque Jéhovah soulignait la condition pécheresse des Juifs, il était nécessaire que certaines dispositions fussent prises par lesquelles on pouvait s'approcher de Dieu dans l'adoration. Les prêtres, consacrés et sanctifiés pour ce service, pouvaient pourvoir à ce moyen d'approche grâce aux différents sacrifices et oblations prévus par l'alliance de la Loi. Les prêtres s'étaient vu conférer un privilège spécial, néanmoins Jéhovah souligna le fait qu'il était le Dieu de *tout* Israël. Il est écrit (Jér. 31:1) : « En ce temps-là, dit l'Eternel, je serai le Dieu de toutes les familles d'Israël. »

En outre, ce ne sont pas les Lévites qui furent mis à part en premier lieu, comme élus de Dieu. Quand l'ange de Jéhovah parcourut l'Egypte, frappant de mort tous les premiers-nés égyptiens, tous les premiers-nés des familles d'Israël furent sanctifiés par Jéhovah et lui appartinrent, leur vie ayant été épargnée. Cette possession divine représentait également toutes les familles de la nation. La coutume d'alors aurait destiné tous les fils aînés au sacerdoce, si par l'institution d'une prêtrise nationale, Jéhovah, qui reste souverainement libre dans ses choix, n'avait élu les Lévites à leur place. « L'Eternel parla à Moïse, et dit : Voici, j'ai pris les Lévites du milieu des enfants d'Israël, à la place de tous les premiers-nés, des premiers-nés des enfants d'Israël; et les Lévites m'appartiendront. Car tout premier-né m'appartient; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël, tant des hommes que des animaux : ils m'appartiendront. Je suis l'Eternel. » (Nomb. 3:11-13; voyez aussi les versets 44 et 45). C'est pourquoi lorsque Jéhovah inaugura l'alliance de la Loi, il déclara à toutes les familles d'Israël : « Maintenant, si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon alliance, vous serez mon peuple particulier parmi tous les peuples,

car toute la terre est à moi; mais vous, vous serez pour moi *un royaume de prêtres* et une nation sainte. » (Ex. 19:5, *Crampon*). Avec les Lévites, Jéhovah n'établissait pas une prêtrise d'un rang supérieur et ne faisait aucune distinction de classe.

En Israël, le mariage entre membres de tribus différentes était permis; il était seulement défendu au cas où l'héritage d'une terre n'appartiendrait plus à la tribu (Nomb. 27:5-11; 36:1-12). Il était aussi interdit de se marier aux étrangers, pourtant on pouvait, en certaines circonstances, prendre pour femme une captive de guerre (Deut. 21:10-13). Faut-il rappeler que Rahab, une ancêtre de Jésus-Christ, fut accueillie dans la tribu de Juda par Salmon, qui l'épousa, et qu'il en fut de même pour Ruth qui devint la femme de Boaz (Mat. 1:2-5; Jos. 6:23,25; Ruth 4:10,13). Ainsi en Israël on ne faisait pas de distinction de famille. En ce qui concerne le mariage, ajoutons encore qu'un esclave pouvait épouser la fille de son maître (I Chron. 2:34,35). Les esclaves occupaient donc une position privilégiée en Israël. L'esclavage, il est vrai, se pratiquait chez les Hébreux, mais n'est-il pas écrit que toute la nation était l'esclave de Jéhovah ? (Lév. 25:55). En outre, il était interdit de vendre contre son gré un fils d'Abraham comme esclave à ses frères (Ex. 21:2-8; Lév. 25:39-55; Deut. 15:12-18). Les esclaves devaient être traités avec considération, sans être soumis à un joug humiliant. Les mauvais traitements infligés par les maîtres devaient être réparés. L'esclave était renvoyé libre s'il avait perdu un œil ou une dent par suite de coups (Ex. 21:20,21, 26,27,32). Il était aussi défendu de retenir les salaires. On devait verser immédiatement le salaire promis (Lév. 19:13; Deut. 24:14,15). La loi ne permettait donc pas de faire des distinctions quelconques contre un groupe ou un individu à cause de sa position sociale. Seuls les ennemis de la nation étaient considérés comme des proscrits (Deut. 7:1-3).

Ici encore nous voyons se manifester la miséricorde divine. Malgré le commandement positif d'exterminer

tous ceux qui n'avaient pas le droit d'habiter le pays donné en héritage aux Israélites, Jéhovah prit des mesures pour les étrangers favorablement disposés envers les Juifs. Ceux qui étaient prêts à subir la circoncision et à garder toutes les lois d'Israël, entraient dans le sein de la nation et recevaient de nombreuses bénédictions, tout comme les Juifs (Nomb. 15:14-16). Sous tous les rapports, la nation d'Israël est une image merveilleuse de l'unité qui règne aujourd'hui dans toutes les assemblées du peuple de Dieu. La seule loi pour l'Israélite et le résidant préfigure les seuls conseils théocratiques pour le « petit troupeau » d'oints et les « autres brebis », demeurant ensemble comme un « seul troupeau », comme une famille unie.

***

La vie familiale joue un rôle important dans la structure théocratique de l'assemblée chrétienne, parce que Jéhovah a réglé théocratiquement l'ordre familial, comme il le fit au début avec Adam et plus tard dans la nation d'Israël. Les Israélites étaient Juifs de naissance, tandis que les chrétiens actuels sont témoins de Jéhovah par choix et par association, néanmoins l'ordre familial règne dans l'organisation entière. Quand une personne quitte la société de ce monde inique et se sépare de la famille mourante sous la condamnation adamique, il faut, si elle désire obtenir la vie, qu'elle s'associe à la société du monde nouveau et devienne membre de la famille de Dieu. Elle fait ces pas en acceptant Jésus-Christ comme père à la place d'Adam et, si elle est accueillie par Dieu, elle est justifiée et engendrée comme fils spirituel de Jéhovah ou bien elle est destinée à la vie éternelle sur la terre où elle acquerra la condition du juste à la fin du règne millénaire du Christ.

Le choix des responsables dans l'assemblée dépend, s'ils sont mariés, de la manière dont ils dirigent leur famille (I Tim. 3:4,5). Quand Paul montre l'attitude que doivent observer ceux qui remplissent de telles

charges, il utilise l'image des rapports familiaux : « Ne réprimande pas rudement le vieillard, mais exhorte-le comme un père; exhorte les jeunes gens comme des frères, les femmes âgées comme des mères, celles qui sont jeunes comme des sœurs, en toute pureté. » (I Tim. 5:1,2). Ainsi l'organisation théocratique est en réalité une famille, et Dieu exige de ceux qui participent à l'activité et aux biens de cette famille de partager aussi ses responsabilités et de travailler pour le mieux de ses intérêts.

Puisque Dieu a établi l'ordre familial, concluront certains, les rapports créés par la famille sont sacrés et la loyauté aux liens charnels est une exigence absolue. Rien ne devrait rompre la paix et l'unité de la famille et on devrait s'opposer de toutes ses forces à ce qui pourrait les menacer. Sous l'empire de cette croyance, des personnes deviennent imbues de leur famille et gardent jalousement sa réputation, transgressant, s'il le faut, des principes justes. Elles voient d'un mauvais œil tout mariage avec une personne qui n'est pas du même rang, établissant ainsi des distinctions de classe et une société de castes. Cependant, le raisonnement qui gouverne une telle ligne de conduite n'est pas fondé sur les principes immuables du Très-Haut. Paul écrivit à Timothée : « Je t'engageai à rester... afin de recommander à certaines personnes de ne pas enseigner d'autres doctrines, et de ne pas s'attacher à des fables et à des généalogies sans fin, qui produisent des discussions plutôt qu'elles n'avancent l'œuvre de Dieu dans la foi. » (I Tim. 1:3,4). Celui qui s'intéresse plus à ses ancêtres qu'au message qui donne la vie devrait bien réfléchir sur ce point. Toutes les généalogies, si l'on remonte assez haut dans le passé, aboutissent à Adam. Peut-on se vanter d'être un fils d'Adam ? Adam ne nous a pas laissé en héritage ce qui aurait été d'une valeur réelle : la vie éternelle. Aucun de ses descendants, quel que soit le rang qu'il occupe dans les affaires de ce monde, ne peut se dire supérieur à d'autres ou faire étalage des biens hérités de nos premiers parents.

Les scribes et les pharisiens étaient animés d'une grande fierté familiale. Ils s'enorgueillissaient des rapports établis entre Dieu et leur nation par leur ancêtre Abraham. Ces rapports, on l'a vu plus haut, ne pouvaient être un motif de gloire pas davantage que l'association familiale dont jouissait les Juifs en tant que descendants d'Abraham ne pouvait leur assurer le salut (Jean 8:31-36). Si certains désirent être fils d'Adam ou de l'un quelconque de ses descendants et veulent se glorifier de ces liens charnels, qu'ils sachent qu'ils renoncent à un héritage permanent : la vie éternelle, pour un héritage éphémère de pauvreté et de mort.

Le chrétien ne devrait pas tomber dans l'autre extrême et mépriser tous les liens charnels, ceux qui l'attachent à ses parents par exemple. A ce sujet, voici ce qu'écrivit l'apôtre Paul aux Ephésiens : « Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre. » (Eph. 6:1-3). Ce passage suppose que les parents sont fermement établis dans la foi. Est-ce à dire que des enfants croyants ne doivent pas obéir à des parents incroyants ? Non. Ils doivent leur obéir tant qu'ils sont placés sous leur autorité et les respecter même s'ils ne sont plus sous leur dépendance. S'il est question de la véritable façon d'adorer Dieu, on devrait appliquer la règle biblique suivante : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » (Actes 5:29). Ceci risque de semer la division dans la famille ! C'est possible, mais Jésus s'exprima clairement sur ce point : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. » (Mat. 10:37). Il déclara même (Mat. 10:35) : « Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère. »

N'est-il pas étrange, dira-t-on, que Dieu, qui a établi l'ordre familial, permette de rompre l'unité de la famille ? Non. N'oubliez pas que par suite du péché adamique toutes les familles sont proscrites de la grande

famille de Dieu. Tous les membres d'une famille ne désirent pas demeurer des proscrits. Si certains veulent entrer dans la famille de Dieu, les autres membres ne sont pas pour cela rendus agréables à Dieu. Une séparation s'impose. Il est à remarquer pourtant que Dieu ne divise pas sans faire aucune distinction. C'est le refus de remplir les conditions requises et de s'associer aux réconciliés avec Jéhovah qui brise l'unité familiale (Luc 17:34,35). Puisque Dieu ne fait ni acception de personnes ni distinction de rangs, et qu'il n'a pas érigé une société de castes, il a pris des dispositions pour que ceux qui veulent le servir puissent entrer dans sa famille et y trouver la paix. Il est écrit : « En vérité, je reconnais que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable. » « Et quiconque aura quitté, à cause de mon nom, ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, ou ses maisons, recevra le centuple, et héritera la vie éternelle. » (Actes 10:34,35; Mat. 19:29). Quelle conclusion tirer de ce qui précède ? Reconnaissons que Jéhovah, qui a créé dès l'origine les rapports familiaux, fondé l'ordre familial, et qui possède lui-même une grande famille organisée, n'a pas séparé par des castes les familles et les nations. Il ne tient nullement compte des distinctions de rang, qui sont tout humaines. Cela souligne l'importance d'apprécier pleinement nos rapports avec Dieu, parce qu'ils sont supérieurs à tous les liens de parenté et ouvrent la voie au salut.

Que dire maintenant de la position adoptée par les ecclésiastiques ? L'importance qu'ils se donnent dans leurs assemblées est une violation des justes principes de Dieu. Une telle attitude fut condamnée par le fondateur de l'Eglise, Jésus-Christ. A la suite d'une demande faite par la mère des fils de Zébédée, « Jésus les appela, et dit : Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les asservissent. Il n'en sera pas de même parmi vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur; et qui-

conque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir ». Quand dans son dernier discours public Jésus apostropha les scribes et les pharisiens, il mit en garde ses disciples et la foule qui l'écoutait, en ces termes : « Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. Ne vous faites pas appeler directeurs; car un seul est votre Directeur, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé. » (Mat. 20:25-28, 10-12). C'étaient les directeurs de la religion juive qui s'étaient élevés en ce temps-là, à un tel point qu'ils furent incapables de reconnaître le Fils de Dieu lorsqu'il vint accomplir la Loi de Moïse. Ils étaient une Loi pour eux-mêmes.

A l'exemple des scribes et des pharisiens, le clergé a édifié ses assemblées selon ses propres conceptions et a décidé de l'autorité qu'il doit exercer sur ses « frères ». Oublieux des paroles de Jésus qui a dit que « quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre esclave », les membres du clergé, commettant la même erreur que leurs prédécesseurs juifs, se sont fermement ancrés dans une position sociale privilégiée. La sagesse des proverbes les condamne en ces termes : « Comme un chien qui retourne à ce qu'il a vomi, ainsi est un insensé qui revient à sa folie. Si tu vois un homme qui se croit sage, il y a plus à espérer d'un insensé que de lui. Le paresseux se croit plus sage que sept hommes qui répondent avec bon sens. » (Prov. 26:11,12,16). La distinction de classe établie par les conducteurs de la chrétienté et qui est approuvée par la masse de leurs sectateurs abusés déplaît à Jéhovah. Le clergé encourra un jugement défavorable.

L'assemblée primitive que le Christ inaugura par le premier groupe des témoins chrétiens à Jérusalem offre un contraste direct avec ce qui précède. Il n'est pas douteux que les paroles et les commandements du Christ furent rappelés aux disciples par le pouvoir de la force agissante de Dieu qui venait d'être répandue. Voici l'un

de ces commandements : « Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Jean 13:34,35). Que ce principe fut souligné dans l'assemblée primitive, cela ressort du conseil suivant que donna l'un des douze piliers apostoliques, présent quand Jésus donna ce commandement : « Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau. » (I Pi. 5:2,3). Quelle différence cela devait présenter pour les Juifs au cœur honnête qui s'affranchissaient de l'arrogance et de l'orgueil de leur nation dominée par les castes ! Les nouveaux rapports qu'ils venaient d'établir excluaient toute distinction de classe, partialité ou favoritisme. Les principes de la justice et de l'impartialité furent fermement posés dans l'assemblée naissante, le corps du Christ.

Jésus n'a-t-il pas montré un penchant pour certains de ses disciples ? N'a-t-il pas fait preuve de favoritisme en bornant sa prédication et ses guérisons aux Juifs, en passant beaucoup de temps dans leurs foyers ? Certains croient que Jean, l'apôtre de Jésus, était son disciple favori. Quel que fût l'amour que Jésus lui portait, il ne lui donna pas une position privilégiée dans son royaume. Ceci ressort, on l'a vu plus haut, de la controverse qui s'éleva parmi ses disciples. Cette discussion révéla qu'il n'était pas du pouvoir de Jésus d'accorder des positions de faveur. Le Maître évita de se montrer partial (Mat. 20:20-23). Bien qu'envoyé seulement pour la nation d'Israël (Mat. 15:24), il ne fit aucune distinction contre les personnes sincères et honnêtes d'autres pays, car pendant la troisième année de son ministère il fit une brève apparition en Phénicie et y accomplit des miracles (Marc 7:24-30; Mat. 8:5-13).

Jésus passa presque entièrement les trois premières années en Galilée et aux environs de ce territoire; il

avait établi son siège à Capernaüm dans la maison de Pierre (Mat. 8:14; Marc 1:29; Luc 4:38). On le voyait si souvent à Capernaüm, et non à Nazareth où il avait été élevé, qu'elle fut appelée « sa ville » (Mat. 9:1; 4:13). Que cette disposition présentait un avantage non seulement pour le Maître mais aussi pour les multitudes intéressées à son message, cela ressort des paroles suivantes de Marc : « Quelques jours après, Jésus revint à Capernaüm. On apprit qu'il était à la maison, et il s'assembla un... grand nombre de personnes. » (Marc 2:1,2). Jésus recommanda la même ligne de conduite à ses soixante-dix disciples quand il les envoya faire de la publicité pour sa campagne de conférences publiques. Il leur dit : « En quelque maison que vous entriez, dites d'abord : Paix à cette maison ! Et s'il s'y trouve un enfant de paix, votre paix ira se reposer sur lui;... Demeurez dans cette maison-là, mangeant et buvant ce qu'il y aura chez eux; car l'ouvrier mérite son salaire. Ne passez pas de maison en maison. » (Luc 10:5-7, *Jérusalem*). Un tel comportement empêcherait tout malentendu et tout favoritisme.

Dans les assemblées des témoins de Jéhovah de nos jours, de nombreuses relations se nouent, en dehors de celles qui sont établies par l'association aux frères dans le Christ. Doit-on les condamner comme une violation des principes dégagés plus haut ? Ceux qui ont à cœur l'unité de l'assemblée n'accuseront ni ne jugeront hâtivement. Ils admettront que des amitiés de longue date lient les chrétiens mûrs qui se connaissent depuis longtemps et qui ont fait ensemble beaucoup d'expériences réjouissantes. En outre, ceux qui sont voisins ou ont les mêmes intérêts créent naturellement d'autres liens d'amitié ou d'affaires, en dehors de leurs fréquentations à la Salle du Royaume ou dans le service. La même situation existera, peut-être à un degré moindre, parmi ceux qui assistent à l'étude de livre du groupe. Les participants à une même étude se rendront peut-être ensemble à la Salle du Royaume ou dans le champ. De telles fréquentations lient les frères et leur permettent de mieux

se comprendre et de s'entr'aider (Eccl. 4:9,10). Il est donc raisonnable de conclure que certains se sentent particulièrement attirés l'un vers l'autre, bien qu'ils aiment sincèrement le reste de l'assemblée.

Comment se fait-il alors que des divisions se produisent et que des distinctions soient faites parmi le peuple de Dieu ? Quelles sont certaines pratiques que l'on peut accuser de partialité ? D'abord il n'est pas bon que les serviteurs dans les groupes imitent les faux bergers de la chrétienté. Si leur travail les lie plus intimement avec certains frères dans l'organisation, ils ne doivent pas perdre de vue leur responsabilité : celle d'aider les faibles en les accompagnant dans le champ. Ceux qui sont vraiment des frères mûrs, serviteurs et autres, manifesteront leur désir de voir l'organisation se développer en portant un intérêt actif aux nouveaux assistants aux réunions. Ils peuvent, par exemple, s'asseoir à côté d'eux ou discuter avec eux quelques minutes après la fin des réunions, avant de s'occuper des devoirs de leur charge. Cet intérêt bienveillant de la part de ceux qui dirigent l'activité du groupe est très apprécié des nouveaux-venus, elle est une expression du principe posé par la loi de Moïse concernant les droits de l'étranger. — Lév. 19:33,34.

On ne favorisera pas particulièrement ceux qui occupent un certain rang social. N'oublions pas que les problèmes d'une personne d'un rang élevé qui vient à la vérité ne sont pas plus grands que ceux que doivent résoudre d'autres personnes dont la présence au sein de l'organisation revêt la même importance aux yeux de Jéhovah et qui ont tout autant besoin d'aide et d'attentions bienveillantes. On ne tolérera donc pas les distinctions de classe (Jacq. 2:1-9). On ne permettra pas davantage que des « divisions » viennent menacer l'unité de l'assemblée (I Cor. 1:10-13). Des désaccords sur des affaires de l'assemblée contribuent parfois à la formation de groupes épris de certaines idées au point d'oublier la grande majorité de leurs frères. Ce sectarisme n'est pas admis dans la structure théocratique.

Parce qu'ils fréquentent seulement ceux de leur âge, il arrive que des frères se montrent quelque peu intolérants envers les jeunes, dont ils ne peuvent supporter les points de vue et qu'ils excluent même de leur amitié. On remédiera à cette situation en essayant de trouver des occasions de travailler ensemble dans le service et en partageant les expériences faites dans le champ. Jacques résume ce qui précède en ces termes (Jacq. 3:16,17) : « Car là où il y a un zèle amer et un esprit de dispute, il y a du désordre et toutes sortes de mauvaises actions. La sagesse d'en haut est premièrement pure, ensuite pacifique, modérée, conciliante, pleine de miséricorde et de bons fruits, exempte de duplicité, d'hypocrisie. »

Quels rapports devraient observer l'employé et l'employeur au cas où ce dernier est venu à la vérité ? L'employé devrait-il s'attendre que son frère lui accorde au travail certains droits dont ne jouissent pas les autres ouvriers ? Ou bien l'employeur devrait-il s'attendre que la relation employeur-employé soit maintenue aux réunions du groupe ? La Bible ne recommande ni l'une ni l'autre de ces attitudes. Elle dit : « Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude regardent leurs maîtres comme dignes de tout honneur, afin que le nom de Dieu et la doctrine ne soient pas blasphémés. Et que tous ceux qui ont des fidèles pour maîtres ne les méprisent pas, sous prétexte qu'ils sont frères; mais qu'ils les servent d'autant mieux que ce sont des fidèles et des bien-aimés qui s'attachent à leur faire du bien. » (I Tim. 6:1,2). Le conseil que Paul donne ici ne contredit pas les paroles suivantes empruntées à son épître aux Galates (3:28) : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme; car vous êtes tous un en Jésus-Christ. » Il fait ressortir ici les rapports qui doivent s'établir entre les serviteurs du Christ.

Aux yeux de Dieu, tous ses fils oints sont unis par les mêmes liens au corps du Christ. Toutefois, dans le présent ordre de choses, les lois de certains pays imposent

des distinctions de classe. La soumission à de telle lois ne signifie pas transiger avec la loi de Dieu. Le chrétien qui s'y conforme suit le conseil de l'apôtre Paul contenu dans l'épître aux Ephésiens (6:5-9) : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Christ, non pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais comme les serviteurs de Christ, qui font de bon cœur la volonté de Dieu. Servez-les avec empressement, comme servant le Seigneur et non des hommes, sachant que chacun, soit esclave soit libre, recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, et abstenez-vous de menaces, sachant que leur maître et le vôtre est dans les cieux, et que devant lui il n'y a point d'acception de personnes. »

Quelles que soient les distinctions imposées par les gouvernements, les témoins de Jéhovah ne chercheront pas à les abolir, car ils savent que telle n'est pas leur mission. Animés par l'espérance d'une prochaine délivrance par Jéhovah, ils continueront à élever bien haut l'étendard de la liberté dans un monde nouveau très proche. Ils veilleront à ce qu'un bon exemple soit donné par le noyau de la société du monde nouveau, prenant à cœur l'exhortation suivante (Rom. 16:17,18,20) : « Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Eloignez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples. Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds. » C'est alors que la justice véritable et l'impartialité dont jouit déjà la famille de Dieu règneront sur la terre entière.

Que faire ?

UN ministre de Jéhovah peut-il célébrer le mariage dans le cas de deux personnes dont l'une est dans la vérité et l'autre non ? Lorsqu'une personne qui est dans la vérité désire se marier avec une personne qui ne l'est pas, c'est à elle de décider et d'en prendre la responsabilité. Ce fait en lui-même n'a pas pour conséquence de rendre impure et sujette à l'exclusion la personne qui est dans la vérité. Il ne rend pas l'organisation impure et par conséquent il n'est pas nécessaire d'exclure une telle personne de l'organisation. Mais cela est peu sage, contraire aux conseils donnés aux chrétiens, et celui qui va à l'encontre de ces conseils risque de s'attirer de graves ennuis et difficultés ; s'il décide finalement de passer outre au conseil de Dieu, alors c'est son affaire et nul n'a besoin de s'en mêler. Quant à celui à qui on demande de célébrer un tel mariage, il peut refuser de le faire s'il tient compte de ce qui est écrit dans I Corinthiens 7:39 : « Elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur ». Dans ce cas la personne qui n'est pas dans la vérité pourra demander au ministre de son choix de célébrer le mariage.

Par contre, si l'un des deux candidats au mariage n'est pas libre du point de vue des Ecritures, ou s'ils ne le sont ni l'un ni l'autre, le témoin de Jéhovah doit refuser de présider à la cérémonie. Il ne devrait pas célébrer un mariage que Dieu a explicitement défendu et par lequel les deux mariés se rendraient impurs, coupable d'adultères et passibles d'être exclus par l'assemblée qui désire préserver la pureté de l'organisation du Seigneur (Mat. 19:9 ; Marc 10:11,12 ; I Cor. 5:5-11). Le ministre de Jéhovah ne devrait pas accepter d'être impliqué dans une telle affaire. De la

même façon il refusera d'unir par le mariage deux personnes dont l'une est un témoin de Jéhovah tandis que l'autre fait partie de la classe du « méchant serviteur » ou de « l'homme du péché » (Mat. 24:48 ; II Thes. 2:3). Celle-ci se trouve dans la même condition qu'une personne exclue et pareil mariage ne serait pas du tout agréable aux yeux de Dieu.

Toutefois, ce qui vient d'être dit ne signifie pas que le ministre appelé à célébrer un mariage doit procéder à une enquête pour établir s'il convient ou non de le célébrer. S'il apprend d'une façon ou d'une autre que ceux qui lui demandent de les marier ne sont pas libres de le faire du point de vue des Ecritures, et qu'ils encourraient l'exclusion s'ils étaient mariés, alors comme il se doit le ministre refusera son concours. Mais il n'est pas tenu de mener une enquête et il ne devrait pas le faire. Il demande à ceux qui viennent vers lui pour être mariés s'ils sont libres du point de vue des Ecritures. Si maintenant le couple cache sa véritable situation, lui seul en portera la responsabilité.

Les démons partagent le sort de leur prince

QUELLE preuve avons-nous pour dire qu'à Harmaguédon les démons seront précipités dans l'abîme avec Satan et qu'ils reviendront avec lui à la fin du règne millénaire de Jésus-Christ ? Lorsqu'il est dit que la postérité de la femme écrasera la tête du serpent cela signifie que le Serpent, le Diable, sera lié et jeté dans l'abîme. C'est en Eden que Dieu dit à Satan : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon » (Gen. 3:15). Les anges méchants ou démons font partie de la postérité du Serpent ; ils constituent sa partie invisible, spirituelle. Puisque la Postérité de la femme de Dieu, c'est-à-dire Jésus-Christ, entrave les activités de la postérité du Serpent en même temps que celles du Serpent lui-même, le fait d'entraver l'activité des démons semble donc signifier qu'ils seront jetés dans l'abîme avec le Diable. C'est cet abîme que les démons craignent depuis le début. Pendant son ministère terrestre Jésus commanda de sortir à des démons qui s'étaient emparés de certaines personnes, et dans l'un de ces cas nous voyons que les démons s'attendaient à être un jour jetés dans l'abîme mais qu'ils essayaient de retarder cette action. Le récit dit : « Ils priaient instamment Jésus de ne pas leur ordonner d'aller dans l'abîme. » (Luc 8:31). Mais en ce temps-là le moment n'était pas encore venu pour Jésus de lier et de jeter dans l'abîme Satan, le prince des démons.

Satan le Diable et ses légions de démons ont constitué un grand empire invisible, non de chair et de sang, mais spirituel. Paul parle d'eux quand il écrit à ses compagnons chrétiens : « Car nous

n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » (Eph. 6:12). Depuis le Déluge, ces esprits organisés sous la direction du prince des démons ont formé les cieux symboliques, « les cieux d'à présent » comme l'apôtre les appelle (II Pi. 3:7). Ce sont ces cieux-là qui seront détruits en cette fin du monde. Depuis l'intronisation de Jésus-Christ dans le ciel en 1914, Satan et les démons ont été précipités du ciel et sont confinés dans le voisinage de notre terre. Ce sont eux qui sont responsables des malheurs qui se sont abattus sur l'humanité depuis 1918, dans les domaines politique, commercial, religieux, social et physique. Le texte d'Apocalypse 12:12 le prouve en disant : « Malheur à la terre et à la mer ! car le diable est descendu vers vous, animé d'une grande colère, sachant qu'il a peu de temps. » Pendant des milliers d'années, les anges méchants ont travaillé avec le Diable pour tromper le monde entier, et c'est pourquoi, si « le dragon, le serpent ancien, qui est le diable et Satan », ne doit pas séduire les nations pendant les mille ans à venir, ses anges doivent aussi être emprisonnés avec lui, puisque le Diable sera empêché de poursuivre son œuvre de tromperie.

Il est vrai que le vingtième chapitre de l'Apocalypse ne mentionne pas explicitement les démons lorsqu'il parle de Satan jeté dans l'abîme et de sa dernière et courte réapparition. Mais puisque l'Apocalypse (12:9) montre que les anges de Satan furent expulsés des cieux et précipités sur la terre avec lui, il est logique de penser que lorsque ses tribulations qui commencèrent alors reprendront à Harmaguédon, au terme de la période intermédiaire de prédication, et lorsque sa chute reprendra pour s'achever à la bataille du Dieu tout-puissant quand il sera précipité dans l'abîme, il est logique de penser qu'à ce moment les démons l'accompagneront. Leur chute commença en même temps que la sienne et logiquement se terminera en même temps. Ce que nous savons d'une façon certaine c'est que pendant le règne de mille ans il ne leur sera pas permis de rester dans le même lieu et dans les mêmes conditions que maintenant afin qu'ils ne puissent s'opposer à l'accomplissement des desseins que Dieu se propose de réaliser durant cette période. Aussi, lorsque l'Apocalypse (20:3) dit que Satan est saisi et jeté dans l'abîme pour ne plus séduire

les nations, nous pouvons supposer que ses anges sont liés avec lui pour qu'ils soient également incapables de séduire. Si ce passage ne mentionne que Satan c'est parce qu'il est le chef, mais il faut entendre que ses hordes de démons partageront son sort. Ces hordes qui s'avancent contre le gouvernement millénaire du monde nouveau, sont nombreuses au point d'investir « le camp du peuple de Dieu et la cité bien-aimée. » (Apoc. 20:9).

Puisque de ce point de vue il n'est pas nécessaire qu'il soit dit explicitemenet que les démons suivent Satan dans l'abîme, il n'est de même pas nécessaire qu'il soit dit d'une manière précise qu'ils seront relâchés avec lui à la fin des mille ans (Apoc. 20:7). De même qu'il suffit de parler du chef, c'est-à-dire de Satan, pour parler en même temps de son organisation invisible lorsqu'il est question de la chute dans l'abîme, ainsi suffit-il de mentionner Satan pour inclure les démons lorsqu'il s'agit de la courte période pour laquelle ils sont relâchés de l'abîme. Satan sera secondé par les démons dans son assaut final à la fin des mille ans.

Au sujet de la réapparition des forces du mal nous lisons : « Quand les mille ans seront accomplis, Satan sera relâché de sa prison. Et il sortira pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, afin de les rassembler pour la guerre ; leur nombre est comme le sable de la mer. » (Apoc. 20:8). Il n'est donc pas dit clairement que quelqu'un d'autre serait relâché de la prison avec Satan, pas plus qu'il n'est dit que les démons seraient précipités avec lui dans l'abîme. Mais en toute logique, s'ils ont été précipités avec lui dans l'abîme, ils seront pareillement relâchés avec lui de cette prison. Afin de régler le grand litige qui concerne l'humanité, Jésus-Christ brisera le sceau de l'abîme et fera reprendre leur activité à Satan le Diable et aux démons.

Remarquez en outre que selon Apocalypse 20:10 Satan est finalement jeté dans « l'étang de feu et de soufre, où sont la bête et le faux prophète ». La « bête » et le « faux prophète » symbolisent l'organisation visible de Satan qui est détruite à Harmaguédon. Mais le texte ne dit pas que dans cet étang de feu il y a déjà son organisation invisible. Pourtant la partie invisible, les démons, est plus importante ; par conséquent, si ce passage signale la présence de la partie visible, il signalerait certainement la présence de la partie invisible dans l'étang de feu, pour peu qu'elle y fût.

Mais comme il n'est pas dit de la plus importante partie de l'organisation de Satan qu'elle se trouve dans ce lieu de la destruction éternelle avec la bête et le faux prophète, nous avons davantage de raisons pour penser que les démons commandés par Satan se trouvent avec lui lorsqu'il est précipité dans la destruction éternelle symbolisée par « l'étang de feu et de soufre ».

Disons pour terminer que si deux armées placées sous le commandement de deux généraux appartenant à des camps adverses avaient engagé un combat, nous dirions à l'issue de la bataille que tel général fut victorieux et tel autre défait, mentionnant simplement le nom des généraux. Mais on comprendrait qu'en parlant du général on parle en même temps de son armée. Il en est de même dans Apocalypse 20:3,7,10. Quand ces versets disent que Satan est jeté dans l'abîme, qu'il en est relâché pour être ensuite jeté dans l'étang de feu symbolisant la destruction, il faut entendre que les démons placés sous son commandement connaissent le même sort que lui.

Du mérite de la famille et de la responsabilité individuelle

DANS la première épître de Paul aux Corinthiens, au chapitre sept, verset quatorze, nous lisons que le conjoint non croyant est sanctifié par le conjoint croyant, comme le sont également les enfants nés d'une telle union. Dans ce cas les enfants peuvent être préservés à travers Harmaguédon grâce au mérite de la famille dû au père ou à la mère croyant. Mais on peut se demander si ce mérite de la famille signifie également la préservation du conjoint non croyant à travers la bataille d'Harmaguédon, ou sinon, dans quelle mesure il l'affecte.

Le mariage est une institution divine. Dieu a en outre établi certaines règles concernant les devoirs réciproques des époux et le conjoint croyant veillera attentivement à traiter le mariage comme une chose sacrée en se conformant aux exigences divines. Le croyant s'applique à faire ces choses comme pour le Seigneur Dieu au service de qui il s'est voué. Lorsque l'un des époux se voue à Dieu, cela affecte l'autre, les deux étant une seule chair, mais dans ce sens que le croyant considère son conjoint non croyant d'un nouveau point de vue. Dans son épître, Paul s'adressait à des chrétiens que Dieu avait sanctifiés pour en faire des membres du corps du Christ (I Cor. 6:11; 12:27). Un conjoint sanctifié est sûrement un bienfait pour son compagnon, car celui-ci aura de meilleures occasions d'entendre parler de Dieu et de Jésus-Christ et d'être finalement sanctifié lui aussi. Toutefois, tant qu'il n'est pas sanctifié lui-même, il est « sanctifié » par son conjoint.

Il en est ici exactement comme à la veille de la destruction de Sodome. Une faveur spéciale fut offerte aux deux gentils qui

avaient pris pour femmes des filles de Lot : ils auraient pu être épargnés parce qu'ils étaient mariés à des femmes bien disposées envers la justice ; mais ils se moquèrent de l'avertissement qui leur fut donné (Gen. 19:14). Ayant méprisé le mérite qui leur valait d'avoir une faveur spéciale ils périrent. Ce mérite ne put assurer leur préservation uniquement parce qu'ils refusèrent d'écouter l'avertissement de Dieu. Il en sera de même dans le cas du conjoint non croyant. Il a des avantages spéciaux, mais s'il n'en tient aucun compte il mourra à Harmaguédon. C'est un adulte qui est responsable pour lui-même, contrairement aux enfants, considérés comme saints à cause de leur père ou mère sanctifié qui leur a enseigné la vérité dans la mesure où le permettaient leurs capacités mentales.

Par conséquent, le conjoint croyant ne peut que s'efforcer de satisfaire à toutes ses obligations matrimoniales, rendre témoignage à son compagnon si celui-ci veut écouter, mener une vie chrétienne pure qui plaidera en faveur de la vérité, et enseigner la vérité à ses enfants. C'est cette ligne de conduite que l'apôtre Pierre préconisa lorsqu'il dit ce qui suit aux femmes croyantes mariées à des hommes qui « n'obéissent point à la parole », autrement dit qui ne sont pas dans la vérité : « Femmes, soyez de même soumises à vos maris, afin que, si quelques-uns n'obéissent point à la parole, ils soient gagnés sans parole par la conduite de leurs femmes, en voyant votre manière de vivre chaste et réservée. Ayez, non cette parure extérieure qui consiste dans les cheveux tressés, les ornements d'or, ou les habits qu'on revêt, mais la parure intérieure et cachée dans le cœur, la pureté incorruptible d'un esprit doux et paisible, qui est d'un grand prix devant Dieu. » (I Pi. 3:1-4).

En ayant le contexte sous les yeux nous verrons mieux ce que Paul veut dire dans I Corinthiens 7:14. Nous lisons : « Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? » — I Cor. 7:12-16.

Les liens du mariage qui unissent un croyant à un non-croyant sont valables aux yeux de Dieu et le non-croyant ne doit pas être considéré comme indigne de son conjoint croyant. Ce dernier ne se trouve pas dans un état d'adultère *spirituel*. Les obligations du mariage ne sont pas annulées et si les relations intimes des époux et leur union mettent le non-croyant dans des conditions spéciales, le conjoint croyant devrait avec tact tirer profit de cette situation pour le bien de son compagnon. Le conjoint croyant ne devrait pas divorcer pour la simple raison que son compagnon est un non-croyant, car ce n'est pas une des conditions scripturales autorisant la dissolution du mariage. Mais si le non-croyant veut quitter son conjoint croyant à cause de sa fidélité à Dieu, qu'il agisse selon la décision qu'il aura prise ; personne ne pourrait l'en empêcher. Par contre, s'il veut rester, le conjoint croyant ne rompra pas le mariage mais au contraire mettra à profit toutes les occasions qui lui seront ainsi offertes et servira à sanctifier complètement et directement le non-croyant. Toutefois, le simple fait d'être marié à un croyant ne signifie pas que le non-croyant sera automatiquement sauvé. Son salut n'est pas assuré pour autant, il dépend de sa conversion, et c'est ce que montrent les questions de l'apôtre Paul: « Que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? » ou: « Que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? » Le non-croyant peut être ou ne pas être sauvé mais le croyant peut et devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au salut de son conjoint incroyant tant que celui-ci n'a pas pris position.

« Femmes, soyez soumises . . . »

DANS quelle mesure une femme doit-elle être soumise à son mari ? Une sœur, par exemple, aime avoir dans sa maison des plantes à profusion, tandis que son mari prétend que si elle lui était vraiment soumise elle s'en débarrasserait. Une autre épouse invite quelqu'un à dîner sans consulter son mari qui lui reproche de n'en rien savoir. Une autre encore relève une faute de son mari au cours d'une étude et celui-ci désapprouve sa façon de faire. Certains, après avoir fait remarquer que la femme juive devait se sentir terriblement inférieure lorsqu'elle avait à se soumettre aux préceptes du Talmud, demandent si les sœurs doivent s'abaisser aujourd'hui au même niveau.

Au lieu de chercher à expliquer tout ce que comporte la « soumission » d'une femme mariée, nous pensons que c'est plutôt à l'épouse dévouée de le trouver. Il a été question plus haut des « préceptes du Talmud », mais la Société a précisément cherché à se garder de composer un semblable recueil de règles destiné aux hommes et aux femmes mariés, et leur expliquant avec force détails ce qu'ils peuvent ou devraient ou ne devraient pas faire dans telle ou telle circonstance. Les deux premiers exemples proposés dans le premier paragraphe montrent très bien que l'on n'en finirait pas si l'on voulait établir des règles pouvant s'appliquer dans toutes les circonstances possibles et imaginables ; ce serait d'ailleurs nous engager dans des débats plutôt puérils dont la solution ne devrait présenter aucune difficulté pour les personnes mariées, dans la vérité, cherchant à se guider d'après les principes divins plutôt que de rechercher une définition précise et détaillée de leurs « droits » respectifs.

En ce qui concerne maintenant la conduite de la femme dans l'assemblée, considérons ce que l'apôtre Paul écrivait aux Corin-

thiens, dans sa première épître : « Que toutes choses se fassent décemment et avec ordre. Comme dans toutes les assemblées des saints, que vos femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler ; mais elles doivent se soumettre, comme aussi la loi le dit. Et si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il est malséant à des femmes de parler dans l'assemblée. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie ? ou est-ce vous seuls qu'elle a atteints ? » — I Cor. 14:40,33-36, *Lausanne.*

La « loi » à laquelle l'apôtre se réfère ici au sujet de la conduite de la femme est évidemment celle donnée par Jéhovah dans Genèse 3:16. C'est pourquoi l'apôtre n'ordonnait pas aux femmes de garder le silence aux réunions de l'assemblée même si le saint esprit était sur elles et les poussait à prononcer quelque prophétie inspirée. Non ! Il voulait dire qu'elles n'étaient pas là pour controverser les hommes, les provoquer, leur faire des objections et disputer publiquement avec eux des points de doctrine en essayant de les commander sur ces points et d'imposer leur opinion. Il est certain qu'aucune sœur chrétienne placée sous l'inspiration du saint esprit n'aurait agi ainsi, non plus qu'elle le ferait lorsque l'esprit n'agirait pas directement sur elle. Agir autrement, ce serait déshonorer son chef visible, l'homme, qui est l'image et la gloire de Dieu (I Cor. 11:7). Ce ne serait pas l'honorer en public, ni travailler pour l'harmonie et l'unité de l'assemblée. Si les femmes désiraient soulever dees objections contre ce que les frères avaient dit à l'assemblée, elles devaient attendre le retour à la maison pour pouvoir en discuter, en privé, avec les hommes adultes.

Cette restriction publique était basée, non sur quelque coutume sociale alors en vigueur quelque part, mais sur la loi expresse de Dieu et la procédure divine. L'apôtre montra cela avec clarté lorsqu'il instruisit Timothée dans sa charge de surveillant d'une assemblée, en disant : « Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une parfaite soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni même de prendre aucune autorité sur l'homme, mais je veux qu'elle se tienne dans le silence ; car Adam a été formé le premier, Eve ensuite, et ce n'est pas Adam qui a été séduit, mais la femme s'étant laissé séduire, s'est rendue coupable de transgression. » — I Tim. 2:11-14, *Oltramare.*

En outre, nous trouvons de bons conseils concernant les époux dans Ephésiens 5:22-33 et I Pierre 3:3-12 : « Femmes soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Eglise est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau, afin de faire paraître devant lui cette Eglise glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. »

« C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ; mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Eglise, parce que nous sommes membres de son corps. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Ce mystère est grand ; je dis cela par rapport à Christ et à l'Eglise. Du reste, que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari. »

« Ayez, non cette parure extérieure qui consiste dans les cheveux tressés, les ornements d'or, ou les habits qu'on revêt, mais la parure intérieure et cachée dans le cœur, la pureté incorruptible d'un esprit doux et paisible, qui est d'un grand prix devant Dieu. Ainsi se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, soumises à leurs maris, comme Sara, qui obéissait à Abraham et l'appelait son seigneur. C'est d'elle que vous êtes devenues les filles, en faisant ce qui est bien, sans vous laisser troubler par aucune crainte. Maris, montrez à votre tour de la sagesse dans vos rapports avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible ; honorez-les, comme devant aussi hériter avec vous de la grâce de la vie. Qu'il en soit ainsi, afin que rien ne vienne faire obstacle à vos prières. »

« Enfin, soyez tous animés des mêmes pensées et des mêmes sentiments, pleins d'amour fraternel, de compassion, d'humilité. Ne rendez point mal pour mal, ou injure pour injure ; bénissez, au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction. Si quelqu'un, en effet, veut aimer la vie et

voir des jours heureux, qu'il préserve sa langue du mal et ses lèvres des paroles trompeuses, qu'il s'éloigne du mal et fasse le bien, qu'il recherche la paix et la poursuive ; car les yeux du Seigneur sont sur les justes et ses oreilles sont attentives à leur prière, mais la face du Seigneur est contre ceux qui font le mal. »

La manifestation de la soumission est une chose que la femme doit elle-même déterminer en ayant à l'esprit les paroles de l'apôtre Paul qui, dans son épître aux Ephésiens (Chap. 5), recommande ceci : « Que la femme respecte son mari ». Dans les écrits des apôtres, des femmes qui ont vécu autrefois sont données en exemple à cause du profond respect qu'elles manifestèrent envers leurs maris, étant donné leur position théocratique. Parfois, l'épouse trouvera qu'il est pénible de manifester sa soumission car elle devra s'humilier ; mais si malgré tout elle se soumet, non pour son propre plaisir, ni pour celui de son mari uniquement, mais comme si elle le faisait pour le Seigneur Jésus dont elle représente l'épouse, alors elle supportera l'humiliation plus facilement et comprendra pour quelle raison valable elle l'a fait. Dans ces conditions, selon I Pierre 3, ce sera pour elle comme une parure.

La soumission d'épouse, avec tout ce qu'elle peut avoir de pénible parfois, c'est ce que la femme accepte en prononçant le grand « Oui ». Cela fait partie des « tribulations dans la chair » que Paul a signalées à ceux qui décidaient de se marier (I Cor. 7:28). Les apôtres affirment que si nous sommes des esclaves, nous devons être soumis à nos maîtres, qu'ils soient bons ou mauvais, à seule fin que par notre conduite nous recommandions la vérité tant à nos maîtres qu'à ceux du dehors qui nous observent. Les apôtres aimaient faire un rapprochement entre cette obéissance, celle d'un enfant et celle d'une femme. C'est ce que fait Paul dans son épître aux Ephésiens où il parle successivement de la soumission des femmes, de celle des enfants et finalement de celle des esclaves (Eph. 5:21-6:9). Mais par la même occasion, Paul donna également des conseils aux maris, leur montrant qu'ils devraient traiter leurs femmes comme leur propre chair et se garder d'être trop exigeants ou de manquer d'amour envers elles. L'obéissance de la femme est donc une chose que l'épouse doit elle-même déterminer, mais de telle sorte qu'elle agisse toujours selon les principes de Dieu et selon l'amour.

Cette génération ne passera pas

LES publications de la Société font ressortir que la bataille d'Harmaguédon aura lieu dans « cette génération », cette génération qui commença en 1914. Mais il serait intéressant de savoir quelle est, selon les Ecritures, la durée d'une génération. Le grand dictionnaire Webster donne entre autres, au mot génération, ces définitions : « Durée moyenne de la vie humaine, ou période normale après laquelle un ensemble d'hommes ayant à peu près le même âge succède à l'ensemble précédant, ou encore après laquelle un fils succède à son père, un âge. On s'accorde généralement à considérer sa durée comme étant de 33 ans. »

La Bible, cependant, ne dit rien de précis à ce sujet et ne donne pas le nombre d'années d'une génération. Dans Matthieu 24:34, Marc 13:30 et Luc 21:32, où l'on parle de la génération qui fait l'objet de cette question, nous ne devons pas donner au mot génération le sens de période normale après laquelle une génération succède à la précédente, une des définitions que donne le Webster avec le chiffre approximatif de 33 ans. Il conviendrait plutôt de donner à ce mot le sens de la première définition du Webster : « Durée moyenne de la vie humaine. » Il se peut que sur une période donnée nous trouvions trois ou même quatre générations qui se chevauchent (Ps. 78:4 ; 145:4, *Da*). Avant le Déluge, la durée de la vie humaine était de l'ordre de plusieurs centaines d'années. Depuis, elle a varié, et même actuellement elle n'est pas égale dans tous les pays. La Bible parle des jours de l'homme comme étant de soixante-dix ans ou de quatre-vingts ans, mais elle ne fixe pas avec précision la durée d'une génération. — Ps. 90:10.

Le ferait-elle que nous ne pourrions calculer la date d'Harmaguédon à partir de ces données car les textes bibliques susmentionnés ne disent pas que la bataille de Dieu aura lieu exactement à la fin de cette génération, mais avant sa fin. Et chercher à dire combien d'années avant la fin de la génération, ce serait se livrer à des conjectures. Ces textes établissent un point de repère suffisamment précis pour tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre maintenant. Certaines personnes qui vécurent en 1914, lorsqu'on commença à voir la série d'événements prédits, seront là également lorsque cette série s'achèvera avec la bataille d'Harmaguédon. Tous les événements prédits se produiront avant la fin d'une génération. Il existe aujourd'hui des centaines de millions de personnes qui ont connu l'année 1914, et dans ce nombre il y en a des millions qui pourraient vivre encore vingt ans ou davantage. Cependant nous ne pouvons pas dire à quel moment précis Harmaguédon viendra mettre un terme à la vie de la majorité d'entre elles.

Y a-t-il contradiction ?

S'IL est vrai que selon Deutéronome, chapitre vingt-et-un, versets dix à treize, les Israélites pouvaient prendre pour femme des captives étrangères alors que d'autres textes bibliques leur interdisaient le mariage avec des étrangers, Jéhovah, dans sa Parole, explique pourquoi, d'une façon générale, il interdit aux Israélites de prendre des femmes étrangères : « Car ils (ces peuples) détourneraient de moi tes fils, qui serviraient d'autres dieux. » Il prévint aussi son peuple en disant : « De peur que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que leurs filles, se prostituant à leurs dieux, n'entraînent tes fils à se prostituer à leurs dieux. » (Ex. 34:16 ; Deut. 7:4). Cette interdiction n'était ni motivée par quelque préjugé racial ni par des visées nationalistes, mais elle avait uniquement pour but de protéger les Israélites de la contamination religieuse. Cette interdiction devait leur permettre d'éviter dees contacts susceptibles de compromettre la pureté de l'adoration rendue à Jéhovah.

Remarquez cependant les conditions spéciales que nous trouvons dans le cas de Deutéronome 21:10-13 et qui éliminent ce danger de contamination : « Lorsque tu iras à la guerre contre tes ennemis, si l'Eternel les livre entre tes mains, et que tu leur fasses des prisonniers, peut-être verras-tu parmi les captives une femme belle de figure, et auras-tu le désir de la prendre pour femme. Alors tu l'amèneras dans l'intérieur de ta maison. Elle se rasera la tête et se fera les ongles, elle quittera les vêtements qu'elle portait quand elle a été prise, elle demeurera dans ta maison, et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois. Après cela, tu iras vers elle, tu l'auras en ta possession, et elle sera ta femme. »

Ainsi la captive devait se raser la tête : c'était le signe habituel des lamentations (Job 1:20 ; Es. 15:2 ; Jér. 7:29 ; Amos 8:10 ; Michée 1:16). Elle se coupait aussi les ongles, ce qui lui enlevait une partie de sa parure car normalement ils étaient teints pour être agréables à la vue ; ou bien elle les laissait pousser sans leur donner aucun soin ce qui leur enlevait également tout attrait (Deut. 21:12, *Knox, Leeser*). Elle quittait les vêtements qu'elle portait quand elle fut prise, cela parce que les femmes appartenant aux vaincus revêtaient leurs plus beaux habits et se paraient de leur mieux dans l'espoir de trouver grâce aux yeux des vainqueurs. Un mois durant elle devait pleurer les siens, ce qui semble indiquer le caractère destructeur du combat au cours duquel elle fut faite prisonnière. Les femmes captives étaient peut-être les seuls survivants et les dieux païens avaient sans aucun doute été détruits par les guerriers israélites. Par conséquent, il n'existait plus aucun lien avec la nation païenne, tant sur le plan religieux que social, car l'homme israélite n'avait aucun parent par alliance avec qui il aurait pu avoir des relations.

Il était donc permis aux Israélites de se marier avec des femmes étrangères totalement isolées des faux dieux et de ceux qui les adoraient. Ce cas est tout à fait différent de celui d'un Israélite qui se marierait avec une femme étrangère non captive, dont toute la famille serait en vie, dont les dieux seraient encore adorés dans sa maison, une femme qui serait appelée de temps à autre à être en contact avec ses parents païens et leurs dieux et qui pourrait également faire entrer son mari israélite en contact avec eux, exposant ainsi sa pure adoration à la contamination religieuse. C'est donc les circonstances spéciales que nous trouvons dans Deutéronome 21:10-13 qui permirent de faire une exception à la règle générale interdisant aux Israélites le mariage avec des femmes étrangères.

Un aspect de l'exclusion

IL s'agit de savoir s'il est convenable pour un chrétien témoin de Jéhovah d'avoir des relations d'affaires avec une personne qui a été exclue. Sous ce rapport, les circonstances particulières à chaque cas détermineront la réponse. D'une façon générale cependant, il serait préférable pour nous de nous abstenir de tout contact avec des personnes qui ont été exclues, que ce soit dans le domaine des affaires ou sur le plan social ou encore spirituel. S'il est possible de nouer d'autres relations d'affaires, par exemple de changer de patron, d'employé ou de fournisseur, ou encore de s'adresser à quelqu'un d'autre pour certains services, etc., il est recommandé de le faire. Toutefois, si les circonstances ne le permettent pas, alors vous-même pouvez décider si vous allez continuer à avoir des relations d'affaires avec une personne exclue, car vous devez pourvoir à vos besoins et à ceux de votre famille. Mais si vous jugez nécessaire de le faire, vous devez veiller très soigneusement à ne pas vous associer avec la personne exclue sur le plan spirituel et à ne pas discuter avec elle des questions d'ordre spirituel. Gardez toujours présent à l'esprit que nos intérêts spirituels ont beaucoup plus d'importance que les intérêts matériels et conformez-vous strictement aux indications que l'assemblée communique concernant une personne exclue. En agissant ainsi nous préservons non seulement nos propres intérêts spirituels mais également ceux de nos frères, et spécialement de nos frères plus faibles ou nouveaux pour qui notre contact avec des personnes exclues pourrait facilement devenir une occasion de chute.

Achevé d'imprimer pour
l'Association « LES TEMOINS DE JEHOVAH »
le 15 septembre 1953
par l'Imprimerie Richard,
24, rue Stéphenson
Paris (18e)
N° 11